LES ENJEUX DE LA FILIÈRE BIOLOGIQUE POUR LES CULTURES DE RENTE CAFÉ-CACAO AU NIVEAU DE LA ZONE OUEST DE LA RÉGION DES PLATEAUX AU TOGO

MÉMOIRE DE STAGE - MASTER 2 ÉCONOMIE ÉCOLOGIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mary CALLEJA

Jury : Mme. Micheline MARIE-SAINTE & M. François FALL

Année Universitaire 2021 - 2022

REMERCIEMENTS

Ce mémoire résulte d'un travail de recherche effectué dans le cadre d'un stage d'une durée de 6 mois, incluant une étude de terrain en Afrique de l'Ouest et plus particulièrement au Togo. En préambule, je souhaite adresser tous mes remerciements aux personnes avec lesquelles j'ai pu échanger et qui m'ont apporté aide et soutien pour la rédaction de ce mémoire.

Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement mon encadrant M. Fall ainsi que ma maître de stage Mme. Marie-sainte pour leur soutien et leurs précieux conseils durant l'écriture de mon mémoire.

Aussi, je tiens à remercier mes deux tuteurs de stage togolais de l'INFA, M. Gnamkoulamba ainsi que M. Bahe, pour leur aide et leur organisation dans le cadre du travail de terrain. Leurs apports ont permis d'aboutir aux objectifs des différentes missions qui m'ont été incombées dans le cadre de la réalisation des entretiens.

Puis, je souhaite remercier toute l'équipe pédagogique de l'ENSFEA, à savoir M. Gallai, Mme Levy, ainsi que M. Gillet pour leur bienveillance et leur soutien dans le cadre du stage. Je souhaite également remercier tout particulièrement M. Del Corso pour la confiance qu'il m'a accordée dans le cadre des missions relatives au projet.

Aussi, je souhaite remercier toute l'équipe pédagogique de l'Université Toulouse Jean Jaurès pour leurs enseignements, leur bienveillance et leur soutien durant ces deux années de Master, m'ayant permis d'élargir mon horizon de pensée. Je souhaite aussi remercier ma collègue Lorine Maretz pour ses précieux conseils et son soutien durant toute l'écriture de mon mémoire.

Enfin, je tiens à remercier tous les producteurs et productrices interrogés dans le cadre du stage et de la réalisation de cet écrit. Ces rencontres resteront pour moi les plus beaux moments de ce travail de terrain, et ont été au cœur de la motivation qui m'a permis de mener à bien ce projet.

SOMMAIRE

INTRODUCTION & CONTEXTE **5**

PARTIE I : CADRAGE THÉORIQUE **11**

1.1 Historique : une filière caractérisée par une faible productivité 11

1.2 Évolution : la filière café-cacao post libéralisation 14

1.3 La modernisation des pratiques agricoles : l'introduction des intrants chimiques 15

1.4 La filière café cacao : une production axée sur "l'acheteur" 18

1.5 La certification biologique : des modalités d'application confrontées aux réalités des producteurs 19

1.6 La filière café-cacao biologique : un choix de long terme vecteur d'externalités positives 22

PARTIE II : MÉTHODOLOGIE **26**

2.1. - Caractéristique de la zone d'étude 26

2.2 - Caractéristique de l'enquête 27

PARTIE III : RÉSULTATS **30**

3.1. La perception des freins et avantages relatifs à la transition vers l'agriculture biologique pour les producteurs conventionnels. 31

3.1.1 - Les freins à la transition biologique pour les producteurs conventionnels 31

3.1.2 La perception des avantages de la transition biologique pour les producteurs conventionnels 38

3.2. La perception des freins et avantages relatifs à la pérennité des cultures biologiques pour les producteurs biologiques 40

3.2.1 - Les freins à la pérennité des cultures biologiques pour les producteurs biologiques 40

3.2.2 La perception des avantages de la transition biologique pour les producteurs biologiques 44

PARTIE IV : DISCUSSION **46**

CONCLUSION **51**

RÉSUMÉ

L'agriculture biologique est en expansion dans les pays Européens, aujourd'hui amateurs d'écologie dans tous les domaines, dont l'agriculture. Les pays exportateurs de denrées tropicales doivent alors s'adapter à une nouvelle demande de plus en plus axée sur des critères biologiques. Or, ces pays n'ont pas les mêmes moyens, que ce soit au niveau financier ou technique, que les pays européens, afin de réaliser une transition vers l'agriculture biologique. Dans un premier temps, l'Etat soutient encore aujourd'hui la modernisation de l'agriculture, à travers la subvention d'intrant et la promotion de la mécanisation agricole. De plus, l'application des critères biologiques au niveau des producteurs des pays exportateurs semble difficile de par les réalités de terrain auxquelles ces derniers sont confrontés. Que ce soit au niveau des producteurs déjà convertis à l'agriculture biologique, ou des producteurs amateurs d'agriculture conventionnelle, l'adaptation et la pérennisation de ce type de cultures biologiques sont confrontées à de multiples freins. A travers ce travail, nous allons tenter de mettre en lumière ces problématiques à travers le cas des producteurs de café-cacao de la zone Ouest de la Région des Plateaux au Togo.

ABSTRACT

Organic agriculture is expanding in European countries, which are now ecology lovers in all fields, including agriculture. Tropical food exporting countries have to adapt to a new demand more and more focused on organic criteria. However, these countries do not have the same means, either financial or technical, as European countries to make the transition to organic agriculture. In the first instance, the state still supports the modernization of agriculture through input subsidies and the promotion of mechanization. Moreover, the application of organic criteria at the level of producers in exporting countries seems difficult due to the realities they face on the ground. Whether it is for producers who have already converted to organic farming or for amateur conventional farmers, the adaptation and sustainability of this type of organic farming are confronted with multiple obstacles. Through this work, we will attempt to shed light on these problems through the case of coffee and cocoa producers in the western zone of the Plateaux region of Togo.

INTRODUCTION & CONTEXTE

Ce mémoire, portant sur les enjeux de la filière biologique au niveau des cultures de rente café-cacao, est réalisé dans le cadre d'un stage effectué auprès de l'ENSFEA de Toulouse-Auzeville. L'intitulé du stage est : « *Le rôle des savoirs endogènes dans les pratiques agro-écologiques en Afrique de l'Ouest et en Occitanie* ». Les missions relatives à ce stage s'inscrivent dans la première phase d'un projet d'une période de 3 ans, dont l'objectif final est d' « *accompagner la mise en œuvre de dispositifs de formation de formateurs en agroécologie reposant sur la mobilisation de savoirs endogène*s ». Ainsi, 2 types de missions nous ont été conférées pour cette première phase du projet. Notre première mission consistait à cartographier les savoirs endogènes au niveau de 4 périmètres d'étude, à savoir l'Occitanie, puis trois pays de l'Afrique de l'Ouest, à savoir le Bénin, le Sénégal et le Togo. Les 6 stagiaires ont travaillé ensemble pour la partie Occitanie, puis ont été répartis en binôme pour couvrir la partie Afrique de l'Ouest. Cette première mission portait également sur l'identification des acteurs, individuels ou collectifs, détenteurs de ces savoirs agricoles ancestraux. Les résultats attendus étaient alors l'apport de connaissances à travers une typologie des savoirs endogènes propres à chaque territoire, ainsi que l'identification du réseau de circulation de ces savoirs. La deuxième mission consistait en la mise en lumière des conditions économiques et financières nécessaires à la diffusion et la mobilisation de ces savoirs, auquelle s'ajoute l'identification des éventuels freins à leur utilisation. Cette mission avait pour objectif d'identifier les problématiques auxquelles les savoirs endogènes sont susceptibles d'apporter des solutions efficaces ainsi que les différents mécanismes de financement oeuvrant pour la transition des pratiques agricoles. Enfin, cette mission permettait l'identification de tous les types de freins auxquels les acteurs individuels ou collectifs sont confrontés dans le cadre de la mobilisation, l'accompagnement, ou la diffusion de ces savoirs agricoles. Ainsi, à travers les travaux relatifs à ces différents objectifs, il sera possible de proposer un curricula de formation, basé sur les savoirs endogènes agricoles identifiés sur chaque territoire. L'identification des acteurs clés permettra alors de réaliser des partenariats, ainsi que la réalisation de travaux pratiques. Le but final de ce projet est de proposer des formations complètes, basées sur les réels besoins et difficultés des acteurs individuels ou collectifs, d'où l'importance du travail de terrain.

Les missions relatives à ce stage prennent sens au vu du contexte socio-économique et environnemental de nos sociétés actuelles et s'inscrivent dans les objectifs agricoles micro et macroéconomiques de notre temps, dans la plupart des pays du globes. L'agriculture intensive inscrite dans un système moderne a en effet porté de nouveaux principes agricoles basés sur un volume croissant de produits finaux combiné à des techniques de production de plus en plus mécanisées. Comme l'expliquent Antoine Bernard de Raymond et Frédéric Goulet, en France, la sociologie des grandes cultures constitue un réel "*pivot des politiques de modernisation agricoles au XXe siècle et*

base de l'alimentation humaine[1]" ainsi qu' "*un référent idéologique et politique, un modèle économique et un ensemble de pratiques productives*[2]". Ce système de production agricole a alors généré de nouveaux savoirs basés sur l'industrialisation des méthodes afin de répondre aux objectifs de cette nouvelle dynamique productive, prenant alors le dessus sur les savoirs ancestraux agricoles. Concernant le continent Africain, la mécanisation des techniques agricoles ainsi que le recours aux intrants chimiques apparaissent comme des moyens efficaces en vue d'augmenter la productivité agricole et ainsi combattre l'insécurité alimentaire pesant sur le continent (Schwartz, 1989). En effet, dans le cadre de la Révolution Verte de 1977, les politiques agricoles togolaises visaient une transformation du domaine agricole sous un angle technique, en promouvant en partie "*une agriculture motorisée*[3]" ainsi que "*la vulgarisation des intrants de types modernes*[4]".

Toutefois, cette modernisation du secteur agricole a été vecteur de nombreuses externalités négatives dans les domaines sociaux, environnementaux et économiques[5]. En ce qui concerne la France, que ce soit au niveau des impacts quantitatifs ou qualitatifs de l'eau, de la pollution des sols et de l'atmosphère, ou encore des dangers pour la santé humaine, l'agriculture conventionnelle française apparaît en décalage avec les enjeux sociétaux de notre siècle[6]. Le rapport de l'Etat sur l'environnement en France (édition 2019) expose en effet les nombreux maux environnementaux causés par l'agriculture conventionnelle. En 2018, le secteur agricole représentait 19 % des émissions françaises de gaz à effet de serre au niveau national[7]. Ce même rapport dénonce également l'impact des activités relatives à l'agriculture sur les écosystèmes et plus globalement sur la biodiversité à travers plusieurs facteurs tels que la "*simplification des structures paysagères, dégradation des habitats naturels, contamination des milieux naturels (sols, eau, air), prélèvements d'eau destinés à l'irrigation, etc*"[8]. Concernant le territoire Africain, Mihoub Mezouaghi et Karim El Aynaou exposent dans l'article *L'Afrique sur la voie de l'industrialisation ?* que "*l'Afrique compte parmi les régions les plus exposées au dérèglement climatique'*"[9]. Le changement climatique constitue un réel frein à la pérennité qualitative et quantitative des récoltes pour les producteurs Africains, à travers l'intensification des sécheresses, la réduction des taux de croissance des cultures ou encore la réduction de la productivité animale dans le domaine de l'élevage[10]. A cela s'ajoute la forte concentration des populations vulnérables au niveau de l'Afrique de l'Ouest, accentuant le besoin de

---

[1] Bernard de Raymond, A., & Goulet, F. (2014). Introduction — Les transformations de l'agriculture intensive. Éléments pour une sociologie des grandes cultures. In *Sociologie des grandes cultures* (p. 5‑22). Éditions Quæ
[2] *-Ibid*
[3] Révolution verte et autosuffisance alimentaire au Togo - Alfred SCHWARTZ - 1989
[4] *-Ibid*
[5] L'environnement en France. (2019). *Rapport de synthèse*
[6] *-Ibid*
[7] *-Ibid*
[8] *-Ibid*
[9] Mezouaghi, M., & El Aynaoui, K. (2018). L'Afrique sur la voie de l'industrialisation ? Économie politique et trajectoires historiques. Introduction thématique. *Afrique contemporaine*, *266*(2), 11‑27.
[10] Organisation météorologique mondiale. (2020). *Etat du climat en Afrique*

fournir un modèle agricole pérenne dans le cadre de la résilience des ménages africains[11]. Ainsi, il est plus que nécessaire d'impulser le recours à des pratiques prenant en compte la sphère environnementale et favorisant l'adaptabilité des pratiques agricoles à ces enjeux au niveau mondial.

L'agro-écologie, de par sa définition, repose sur "*l'utilisation intégrée des ressources et des mécanismes de la nature dans l'objectif de production agricole. Elle allie les dimensions écologique, économique et sociale et vise à mieux tirer parti des interactions entre végétaux, animaux, humains et environnement"*[12]. En combinant les domaines sociaux, économiques et environnementaux, l'agroécologie semble une alternative pertinente afin de répondre efficacement aux enjeux du secteur agricole de notre temps, que ce soit au niveau du territoire français ou africain, d'où la pertinence des enjeux de ce stage et de la mise en place des futures formations portées par ce projet.

Pour ce mémoire de stage, nous avons fait le choix de nous concentrer sur le territoire togolais et plus particulièrement sur la zone Ouest de la Région des Plateaux. Cette région est réputée pour être la zone principale de production des cultures de rente nationales café-cacao, de par son climat propice à ce type de spéculation, dont nous exposerons les caractéristiques plus précisément dans la méthodologie de ce document.

Par définition, les cultures de rente désignent les cultures pouvant générer des liquidités, souvent destinées à l'exportation[13]. Dans le cas du café-cacao, la consommation nationale reste infime par rapport aux quantités exportées. Par exemple, concernant le café, la consommation locale ne dépasse par les 2% des quantité produites[14]. Historiquement, les cultures de café-cacao sont issues de l'époque coloniale et ont été introduites sur le territoire togolais au début des années vingt (Antheaume, 1992). Ces cultures apparaissent ainsi comme "*de vieux compagnons de route de l'économie rurale togolaise*"[15]. De plus, ce type de culture constitue une sorte de tradition au niveau des producteurs togolais (Antheaume, 1992). Benoît Antheaume expose en effet dans son article "*Café et cacao au Togo : divergences et ressemblances. Deux terroirs revisités* que les cultures de rente café-cacao sont "*intégrés sur les terroirs, dans un système de production villageois dual, associant cultures vivrières et culture de rente*[16]". La filière café-cacao a ainsi permis une création de richesse importante au niveau national (Boutillier et al., 1985). Actuellement, ces cultures concernent 31 203 producteurs au niveau de la Région des Plateaux[17].

---

[11] *-Ibid*
[12] *FRANCE - Les fondamentaux de l'agro-écologie | FAO*. (s. d.)
[13] *Culture de rente - 2 définitions - Encyclopédie.fr*. (s. d.)
[14] *Des kiosques pour encourager la consommation du café togolais - Togo Breaking News*. (s. d.)
[15] Antheaume, B. (1992). Café et cacao au Togo : divergences et ressemblances. Deux terroirs revisités Thème 3 «Analyse micro-économique des agents intervenant dans le secteur agricole» Communication au séminaire "Action concertée politiques agricoles" CERDI, Clermont Ferrand
[16] *-Ibid*
[17] Fonds vert pour le climat Togo. (2020). *Rapport technique de fin du Projet d'Appui au Secteur Agricole.*

Aujourd'hui, les cultures de rente café-cacao occupent une place non négligeable dans l'économie togolaise. Après le coton, le café et le cacao occupent respectivement les 2ème et 3ème places au niveau de la production de richesse nationale concernant les exportations de produits agricoles[18]. Ces cultures contribuent à 1,4% du PIB (Djiwa et al., 2021) et 5,5% du PIB agricole[19] et participent donc au développement du Togo. De plus, l'Etat togolais a mis en place de nombreux projets ayant pour objectif d'augmenter les capacités de production des cultures café-cacao. En 2011, le Projet d'Appui au Secteur Agricole (PASA) impulsé par le gouvernement et la banque mondiale ont engendré une augmentation considérable des productions de ces cultures. En effet, concernant les cultures de café et de cacao, les rendements ont respectivement augmenté de 1866% (10 843 à 213 165 tonnes) et de 133% (6 126 à 14 264 tonnes) entre 2011 et 2020[20]. Dans les deux cas, cette progression est due à l'accroissement des terres cultivables[21]. En effet, pour l'année 2020, les plantations de café et de cacao occupaient respectivement une surface de 40 000 et 26 000 hectares[22]. A titre d'exemple, pour la préfecture de KLOTO "*les cultures de rente occupent les 2/3 de la superficie des terres cultivées*[23]*"*. Ainsi, une grande partie des terres cultivables togolaises de la Régions des Plateaux est destinée à la production des cultures de rente. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'une partie de la région des Plateaux, à savoir la zone située entre les villes de Badou Atakpamé et Kpalimé est appelée le Triangle Café-Cacao[24]. Toutefois, de par la définition même des cultures de rente, se pose la question de l'adaptation de ces productions, connaissant une impressionnante augmentation ces dernières années, aux exigences des pays importateurs.

En 2012, la demande mondiale de cacao était estimée à environ 4 millions de tonnes. Cette demande provient essentiellement des pays du Nord et plus particulièrement de l'Europe, représentant 60% des importations de cacao en 2009[25]. L'Europe apparaît en effet comme un des principaux consommateurs de chocolat[26]. Parallèlement à cette forte demande, depuis 1990, les normes sociétales des pays du Nord en termes d'agriculture et de consommation de produits agricoles sont de plus en plus guidées vers des productions biologiques (Nlend Nkott et al., 2019). Au niveau Européen, les nouvelles exigences s'articulent autour des axes suivants : "*gestion durable de l'agriculture, respect des équilibres naturels et de la biodiversité et promotion des produits de haute qualité dont l'obtention ne nuit ni à l'environnement, ni à la santé humaine, ni à la santé des végétaux, des animaux ou à leur*

---

[18] *-Ibid*

[19] *Café-cacao : le Togo en guerre contre la commercialisation frauduleuse. (s. d.)*

[20] eyomewe.assimtoke. (2021, février 22). PASA, 9 ans de contribution dans la relance de l'agriculture togolaise. *Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural*.

[21] RTG. (s. d.). *Agro : comment le PASA a boosté les cultures d'exportation au Togo*. Site officiel du Togo, République Togolaise

[22] *-Ibid*

[23] Togo : la filière café, cacao de Kloto nourrit plus de 50% de ses habitants. (2019, décembre 10). *Africa Top Success*.

[24] *Le triangle du café-cacao*. (s. d.). République Togolaise

[25] BCEAO. (2014). *ETUDE MONOGRAPHIQUE SUR LA FILIÈRE CACAO DANS L'UEMOA*

[26] *-Ibid*

bien-être[27]*"*. Ces nouvelles exigences s'appliquent ainsi au niveau du marché international, et contraignent les pays exportateurs à s'adapter à une nouvelle demande axée sur une agriculture biologique plus respectueuse de l'environnement[28].

L'Etat togolais tente également de s'adapter aux réalités climatiques, en impulsant des projets en lien avec l'agroécologie. Dans un premier temps, le Togo s'inscrit dans le Projet d'Appui à la Transition Agro écologique (PATAE). Ce projet a pour objectif de soutenir la transition agroécologique des pays d'Afrique de l'Ouest à travers la restauration des écosystèmes cultivés combinée à une amélioration des performances en matière de production agricole familiale[29]. Au niveau national, le gouvernement togolais a initié plusieurs projets en lien avec le domaine de l'agroécologie. Par exemple, le Projet Gestion Intégrée des Catastrophes et des Terres (PGICT) a été mis en place en 2012 afin de lutter contre la vulnérabilité de la population togolaise face aux effets du changement climatique. A travers la promotion d'un modèle agricole axé sur la réduction de la dépendance aux intrants chimiques via le partage de bonnes pratiques, le projet souhaite soutenir les populations les plus vulnérables[30]. Aussi, le gouvernement Togolais a mis en place le Programme national d'investissement pour l'environnement et les ressources naturelles (PNIERN) en 2011, intégrant une gestion environnementale plus durable à travers, par exemple, un objectif de réduction des effets du changement climatique, des émissions de CO2 issues de la déforestation, auxquels s'ajoute des objectifs de résilience alimentaire à travers la mise en place de bonnes pratiques soutenues par un suivi technique[31]. Ces différents projets permettent de mettre en lumière la prise de conscience étatique au niveau national. Se pose alors la question de l'adaptation concrète des différentes mesures et bonnes pratiques agricoles promues par les structures étatiques dans le cadre de la transition agroécologique, en particulier au niveau des cultures de rente café-cacao caractérisée par une demande en provenance de l'extérieur. C'est dans cette perspective que nous allons élaborer le plan de ce mémoire, s'attelant à répondre à la problématique suivante : **Quels sont les enjeux de la filière biologique pour les cultures de rente café-cacao au niveau de la zone Ouest de la Région des plateaux au Togo ?** De cette problématique principale découle plusieurs sous questions permettant de guider le cheminement de ce travail, à savoir, quelles sont les nouvelles exigences en matière d'agriculture pour les cultures de rente café-cacao ? Quelles sont les réalités de terrain auxquelles sont confrontés les producteurs de café-cacao togolais ? Quels sont les freins à la transition vers l'agriculture biologique pour ces cultures de rente ? Quelles sont les difficultés des producteurs biologiques dans le cadre de leur perdurance dans un système agricole biologique ? De manière plus

---

[27] *Agriculture biologique : quelle règlementation ?* (s. d.). Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

[28] GBCC (2012). *Étude sur les coûts, les avantages et les désavantages de la certification du cacao (phase I)*

[29] GAFSP (2020). *PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE ET DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, PNIASAN, PLAN D'INVESTISSEMENT 2017-2026.*

[30] *-Ibid*

[31] *-Ibid*

globale, comment ces nouvelles exigences mettent en lumière la domination sous-jacente des pays du Nord sur les pays du Sud ?

Nous débuterons l'écriture de ce travail par un cadrage théorique afin de réaliser un constat de l'état de l'art sur la question des enjeux de la filière biologique pour les cultures de rente au niveau de pays d'Afrique de l'Ouest. Puis nous exposerons la méthodologie afin d'expliquer les modalités de recherche de notre travail avant d'expliquer nos résultats. Ces derniers se scindent en 2 parties, une concernant la perception des agriculteurs conventionnels sur les freins et avantages de l'agriculture biologique, puis une autre partie sur les mêmes éléments mais axée cette fois-ci sur les producteurs biologiques. Nous terminerons notre travail par la discussion, permettant de comparer le cadrage théorique aux résultats énoncés.

PARTIE I : CADRAGE THÉORIQUE

1.1 Historique : une filière caractérisée par une faible productivité

Dans un objectif d'encouragement des productions de matières premières tropicales dont dépendaient fortement les économies européennes, les colons allemands ont tenté d'introduire la culture du café et du cacao au niveau du territoire togolais a partir des années 1920 (Antheaume, 2007). Initialement, la variété de café cultivée était la variété Niaouli, issue de l'espèce Coffea canephora trouvable en Afrique de l'Ouest (Komlan, 2020). De plus, la production était caractérisée par une culture extensive assurée à 80% par des petits producteurs, sans aucun apport d'intrant chimique (Komlan, 2020). En 1960, le pays ne comptait que 60 000 hectares de caféier, rapportant moins de 200 kg de récolte par hectare. Les plants de caféier étaient en effet caractérisés par une productivité faible, et sont qualifiés de "*moins rémunérateur*[32]" par Lamouroux dans sa notice explicative n°34 portant sur La carte pédagogique du Togo, d'où une certaine réticence de la part des populations à s'initier à ce type de culture (Ruf, 1985). Concernant le cacao, sa modalité d'introduction sur le territoire togolais a, comme le café, été impulsée par les colons. C'est toutefois à la fin de l'entre-deux-guerres aux années 50 que la cacaoculture s'est véritablement imposée au niveau national, et plus particulièrement au niveau du piémont Litimé du Plateaux de l'Akposso dans la partie centre Ouest du Togo, situé à la frontière avec le Ghana (Antheaume, 1981).

Figure 1 : Situation du plateau Akposso et de son piémont occidental : le Litimé[33]

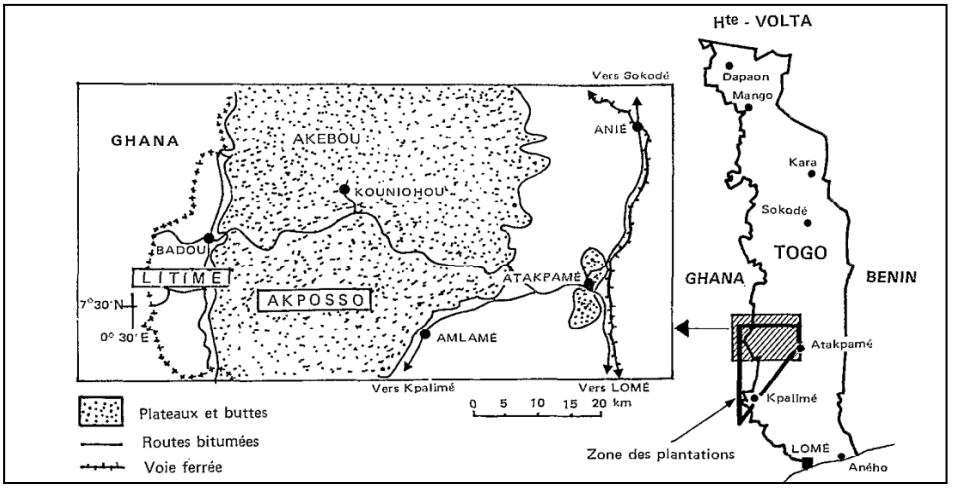

[32] Lamouroux, M. Notice explicative n°34 - Carte pédologique du Togo

[33] Antheaume, B. (1981). DES HOMMES À LA RENCONTRE DES ARBRES (Le cacaoyer et les Akposso dans le Centre-Ouest du Togo)

De par la proximité entre le Ghana et le Togo, les cultures de cacao ont été " *façonnées sur le modèle ghanéen*[34]", que ce soit au niveau de l'appropriation des terres, des contrats relatifs à la main d'œuvre ou encore des unités de mesure des récoltes. Par exemple, il existait des contrats permettant aux propriétaires des plantations d'employer des métayers afin de réaliser l'entretien des champs de cacaoyer ainsi que les activités post-récolte, en échange d'un tiers du revenu final (Ruf, 1985). Ce statut de travailleur, appelé "*Aboussa*", est issu du Ghana (Ruf, 1985). Concernant l'envergure au niveau spatial des plantations de cacaoyer, elles ne représentaient qu'une superficie de 40 000 hectares en 1960, dont les rendements ne dépassaient pas les 200 kg par hectare[35].

Puis, c'est à partir des années 1960, date d'indépendance du Togo, que de nombreux projets voient le jour dans l'objectif de stimuler la production de café et de cacao au niveau national ainsi que d'améliorer l'état déplorable des plantations togolaises (Boutillier et al., 1985). Tout d'abord, la création de l'Institut Français du Café et du Cacao en 1967 (IFCC) (renommé plus tard Institut de Recherche sur le Café-Cacao (IRCC)) a engendré le développement d'itinéraire technique dans un objectif d'accroissement de la productivité (Komlan, 2020). Cette structure de recherche, financée par l'Etat, avait pour objectif de proposer un soutien technique aux producteurs basé sur des recherches en amont, concernant, par exemple, le choix des clones en fonction des zones pour les plantations de caféiers (Boutillier et al., 1985). Cet institut a alors favorisé le remplacement de la variété ancestrale Niaouli par la variété Robusta pour le café, qualifiée de plus productive et décrite comme plus résistante aux ravageurs (Boutillier et al., 1985). Idem pour les plants de cacaoyer, dont l'institut a réalisé une sélection de nouvelles semences hybrides décrites comme adaptées aux réalités bio-climatiques (Boutillier et al., 1985). Ce remplacement de variété a été par la suite soutenu par la création de la Société nationale de rénovation et de développement des caféières et cacaoyères togolaises (SRCC) en 1971 (remplacée par la Structure Nationale d'Appui aux Filières Café et Cacao en 1992), ayant vulgarisé cette variété à l'échelle de toute la zone de production. Cette société fût créée dans un souci d'évitement du tarissement des productions de café et de cacao, qualifiées de "*source importante de recettes budgétaires et d'entrées de devises pour le gouvernement togolais*[36]" par le rapport d'Évaluation du MINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES COOPÉRATION ET DÉVELOPPEMENT de la République Française. Nous expliquerons plus en détails cette citation dans le dernier paragraphe de cette sous-partie. Concrètement, les actions de la SRCC ont consisté en la mise en place d'un soutien technique via la présence de techniciens de terrain ainsi qu'en la

[34] Antheaume, B. (1992). Café et cacao au Togo : divergences et ressemblances. Deux terroirs revisités Thème 3 «Analyse micro-économique des agents intervenant dans le secteur agricole» Communication au séminaire "Action concertée politiques agricoles" CERDI, Clermont Ferrand

[35] Fonds vert pour le climat Togo. (2020). *Rapport technique de fin du Projet d'Appui au Secteur Agricole*

[36] J.L. Boutillier, J.L., Brossier, J., Funel, J .M. (1985). *CAFE -CACAO (S.R.C.C.) TOGO RÉACTUALISATION 1985 - REPUBLIQUE FRANCAISE MINISTERE DES RELATIONS EXTÉRIEURES COOPÉRATION ET DÉVELOPPEMENT.*

diffusion des intrants et du matériel végétal par les "*crédit en nature*"[37]. Ainsi, la mise en place de ces projets impulse une dynamique de production intensive au niveau de la filière café-cacao, transformant radicalement les techniques culturales des producteurs (Ruf, 1985). Nous exposerons plus en détails les modalités de ces nouveaux itinéraires techniques imposés dans la sous-partie 1.3.

Concernant la commercialisation, un seul organisme étatique, appelé Office des Produits Agricoles du Togo (OPAT), était habilité à conclure des contrats relatifs aux exportations des récoltes de café-cacao. Afin de définir le prix d'achat des produits aux producteurs, cette structure se basait sur les cours mondiaux et nationaux (Komlan, 2020). Les principaux exportateurs de la filière café-cacao étaient des maisons de commerce agréées par l'Etat (Komlan, 2020). Ces dernières avaient créé des réseaux d'acheteur et de collecteur au sein des principales zones de production (Komlan, 2020). A cette période, les institutions financières destinées aux producteurs de café-cacao faisaient défaut (Komlan, 2020). Ce réseau permettait alors d'apporter un soutien financier aux producteurs via les "*avances sur récolte*"[38]. Cette méthode de financement, assez onéreuse, permet aux producteurs de pouvoir financer les frais relatifs à l'élaboration de leur plantation ainsi que ceux engagés durant la production, en attendant d'en recevoir les revenus[39]. Concernant la place de l'Etat, elle était prépondérante au niveau de la filière. En effet, c'est le gouvernement togolais qui décidait des prix du café-cacao au niveau national (Komlan, 2020). Pour ce qui est des taxes, l'Etat *"prélevait via l'OPAT les excédents déterminés par un barème fixant chaque année les marges des différents opérateurs de la filière"*[40]. Enfin, l'Etat était également présent au niveau de la filière café-cacao via le financement de l'Institut de Recherche sur le Café et le Cacao (IRCC), dont les objectifs ont été mentionnés dans le paragraphe précédent (Komlan, 2020).

Toutefois, malgré les appuis techniques proposés par les différentes structures mentionnées, les rendements de la filière restent toujours faibles par rapport à la quantité produite au niveau mondiale (Komlan, 2020). Malgré cela, c'est au niveau national qu'il faut observer la création de richesse. En effet, le bilan des recettes en devise issus des cultures de café-cacao reste favorable pour l'Etat togolais. En 1980, ces dernières atteignaient 12,8 milliards de FCFA (soit environ 19,5 millions d'euros) (Boutillier et al., 1985). Puis, en 1981-82, "*le total du prélèvement (recettes Etat) par Kg de cacao et de café était respectivement de 232,21 CFA (46 % du prix) et de 381,36 (61 % du prix)*[41]" représentant respectivement environ 35 centimes d'euros et 58 centimes d'euros. Enfin, l'article "*Café et cacao au Togo : divergences et ressemblances. Deux terroirs revisités*" de Benoît Antheaume vient appuyer les avantages de la filière café-cacao au niveau national et expose que cette dernière

---

[37] *-Ibid*

[38] Komlan, W. (2020). *CAFEICULTURE AU TOGO*.

[39] *BOFiP BOI-BA-BASE-20-20-20-30 - 03/07/2019*. (s. d.)

[40] Komlan, W. (2020). *CAFEICULTURE AU TOGO*.

[41] J.L. Boutillier, J.L., Brossier, J., Funel, J .M. (1985). *CAFE -CACAO (S.R.C.C.) TOGO RÉACTUALISATION 1985 - REPUBLIQUE FRANCAISE MINISTERE DES RELATIONS EXTÉRIEURES COOPÉRATION ET DÉVELOPPEMENT.*

"*conforte la balance commerciale du pays*[42]" et a permis aux producteurs de la fin des années 50 de profiter de prix ascendants au niveau de la commercialisation. De plus, comme mentionné dans l'introduction, ces cultures relèvent de la tradition de la zone des Plateaux et a permis une création de richesse au niveau de la région depuis l'époque coloniale (Antheaume, 1992)

.

1.2 Évolution : la filière café-cacao post libéralisation

La libéralisation de la filière café-cacao au Togo est survenue en 1996[43]. Le désengagement de l'Etat a induit de nombreux effets pervers dont la conséquence finale fût la fragilisation de la filière café-cacao (Antheaume, 2007). Tout d'abord, la libéralisation a engendré la dissolution de l'OPAT conduisant au passage d'un prix stable pour les producteurs à un prix indicatif soumis aux fluctuations du marché international (Komlan, 2020). Ainsi, de nouveaux acteurs de la filière voient le jour. Tout d'abord, la Fédération des unions de l'association des producteurs de café-cacao (FUPROCAT), avec un objectif de regrouper les producteurs de café-cacao afin de faciliter la commercialisation des récoltes, auquel s'ajoute le Comité de coordination (CCFCC) composé de représentants issus de toute la chaîne de production de la filière, ayant pour mission d'indiquer le prix de campagne aux producteurs en fonction des cours mondiaux (Komlan, 2020). Pour les producteurs non organisés, les récoltes sont vendues à des exportateurs privés (Komlan, 2020). Dans la continuité des effets pervers de la libéralisation, les financements via les avances sur récolte ne sont alors plus d'actualité, il devient donc difficile pour les producteurs de financer leur plantation en attendant de recevoir les revenus de leur récolte (Komlan, 2020). Enfin, les services d'appuie technique et de recherche relatifs à la filière café-cacao ne sont plus financés par l'Etat et cessent donc de fonctionner (Komlan, 2020). Le matériel végétale devient alors douteux, et la filière est touchée par le vieillissement des plantations[44]. Ainsi, la perte de l'encadrement rapproché des petits producteurs engendrent la baisse considérable des rendements[45]. Une dizaine d'années après la libéralisation de la filière, le constat est palpable. Les rendements des plantations de caféier sont passés de 25 903 tonnes en 1991 à 8 000 tonnes en 2008 et ceux des cultures de cacao de 29 361 tonnes en 1971 à 7 000 tonnes en 2008[46].

Suite à une étude réalisée en 2010, mettant en lumière la faiblesse de la production des cultures de café-cacao ainsi que le manque d'organisation des producteurs et des structures chargées de la coordination de la filière, l'Etat tente alors de mettre en place une stratégie d'intervention afin de

---

[42] Antheaume, B. (1992). Café et cacao au Togo : divergences et ressemblances. Deux terroirs revisités Thème 3 «Analyse micro-économique des agents intervenant dans le secteur agricole» Communication au séminaire "Action concertée politiques agricoles" CERDI, Clermont Ferrand

[43] Fonds vert pour le climat Togo. (2020). *Rapport technique de fin du Projet d'Appui au Secteur Agricole.*

[44] *-Ibid*

[45] *-Ibid*

[46] *-Ibid*

pallier à ces problématiques[47]. C'est alors que le gouvernement togolais lance le Projet d'Appui au Secteur Agricole (PASA) en 2011, comme mentionné dans l'introduction. Ce projet d'un montant total de 25,870 milliards de FCFA (soit environ 39,4 millions d'euros) s'inscrivant sur une durée de 5 ans[48], a alors permis de réorganiser et renforcer le dispositif d'appuie technique envers les producteurs, de favoriser l'accessibilité au matériel végétale pour la création ou la régénération des plantations ainsi que de promouvoir les activités additionnelles telle que l'agroforesterie[49]. Ce projet s'intègre dans l'élaboration du Programme National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire (PNIASA), visant une croissance économique à travers le secteur agricole ainsi que la réduction de la pauvreté via le renforcement de la sécurité alimentaire[50]. En 2021, le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement expose que les résultats du projet PASA sont très satisfaisants[51]. En effet, comme mentionné brièvement dans l'introduction, les rendements des cultures de café-cacao ont connu une importante augmentation. Le ministère expose alors que "*les productions sont passées de 10 843 tonnes en 2011 à 213 165 tonnes en 2020 pour le café, et de 6 126 tonnes en 2011 à 14 264 tonnes en 2020 pour le cacao*[52]".

1.3 La modernisation des pratiques agricoles : l'introduction des intrants chimiques

L'ensemble des projets agricoles ayant été impulsés au Togo au début des années 2000 ont engendré la modification des pratiques mobilisées par les agriculteurs[53]. Porté par des objectifs de modernisation du secteur, d'intensification de la production et de la productivité, l'introduction des intrants chimiques constitue une réelle révolution des filières agricoles et inaugure alors le passage d'une "*économie de cueillette*" à une "*une forme de révolution verte de plus en plus consommatrice d'intrants chimiques*[54]". Ces intrants chimiques englobent les pesticides, insecticides, fongicides, engrais et herbicides. De plus, la mobilisation de ces intrants est également appuyée par un contexte défavorable à l'agriculture traditionnelle (Ruf et al., 2020). En effet, que ce soit au niveau de la raréfaction de la main d'oeuvre, de la volonté d'enraillement de la mortalité des cacaoyers ou encore

[47] *-Ibid*
[48] GAFSP (2020). *PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE ET DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, PNIASAN, PLAN D'INVESTISSEMENT 2017-2026.*
[49] Fonds vert pour le climat Togo. (2020). *Rapport technique de fin du Projet d'Appui au Secteur Agricole.*
[50] GAFSP (2020). *PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE ET DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, PNIASAN, PLAN D'INVESTISSEMENT 2017-2026.*
[51] eyomewe.assimtoke. (2021, février 22). PASA, 9 ans de contribution dans la relance de l'agriculture togolaise. *Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural*.
[52] *-Ibid*
[53] Roppa. *Ten Years After the Maputo Declaration on Agriculture and Food Security: An Assessment of Progress in West Africa CASE OF TOGO*
[54] Ruf, F., Salvan, M., & Kouamé, J. (2020). Qui sont les planteurs de cacao de Côte d'Ivoire ? In *Qui sont les planteurs de cacao de Côte d'Ivoire ?* (p. 1-111). Agence française de développement.

de la lutte contre les ravageurs, combinés à une stagnation des superficies cultivables, l'utilisation d'intrants chimiques apparaît comme une solution face au contexte socio-économique de cette époque (Ruf et al., 2020). De plus, l'inclusion de ces nouvelles modalités de production est facilitée par l'intervention étatique[55]. En effet, une partie des intrants est subventionnée par l'Etat afin de "*soutenir l'effort de modernisation*[56]", en particulier au niveau des exploitations agricoles familiales et des entreprises agricoles et agroalimentaires[57]. Face à cette émulsion générée autour de la modernisation des pratiques, il est intéressant de s'intéresser à la vision des producteurs face à cette transition. L'article "*Qui sont les planteurs de cacao de Côte d'Ivoire ?*" de François Ruf, Marie Salvan et Jérôme Kouamé (2020), expose les caractéristiques des planteurs de Côte d'Ivoire englobant également, dans certains cas, les caractéristiques des producteurs d'Afrique de l'Ouest, d'où la mobilisation de ce document dans notre cadrage théorique. Ce dernier expose alors que certains producteurs identifient les intrants chimiques et plus particulièrement les engrais comme un moyen de lutter contre la mortalité cacaoyère causée par des sols de moins en moins fertiles, et ce depuis la fin des années 90 (Ruf et al., 2020). Concernant les pesticides, leur utilisation est généralisée à tous les producteurs, considérés comme "*incontournables*" afin de lutter contre les principaux ravageurs du cacaoyer (Ruf et al., 2020). Concernant les herbicides, leur utilisation s'accroît de par, comme mentionné précédemment, la raréfaction de la main-d'œuvre ainsi que l'augmentation des coûts relatifs à cette dernière, la rendant de plus en plus inaccessible pour les producteurs (Ruf et al., 2020). Financièrement, l'utilisation des intrants semble peu propice à l'accroissement des revenus des producteurs (Ruf et al., 2020). Ce même article expose en effet que les "*planteurs déjà pauvres en 2000, sont toujours globalement pauvres en 2020*[58]". De plus, le document d'évaluation de la SRCC du MINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES COOPÉRATION ET DÉVELOPPEMENT permet d'exposer les motivations des producteurs face à cette modernisation impulsée par les structures étatiques. En effet, il apparaît que les objectifs d'intensification de la production désirés par le gouvernement togolais ne sont pas toujours en adéquation avec les réelles volontés des producteurs, et identifie cette impulsion gouvernementale comme un "*dogme pour les développeurs*[59]". Les volontés des producteurs davantage axées sur l'appropriation foncière, la minimisation des risques relatifs à la sécheresse ainsi que la maximisation du vivrier intercalaire, ne semblent pas réalisables dans une dynamique d'agriculture intensive[60]. Ces deux articles mettent alors en lumière une dichotomie existante entre des objectifs étatiques axés sur une modernisation du secteur agricole et

[55] GAFSP (2020). *PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE ET DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, PNIASAN, PLAN D'INVESTISSEMENT 2017-2026.*
[56] *-Ibid*
[57] *-Ibid*
[58] Ruf, F., Salvan, M., & Kouamé, J. (2020). Qui sont les planteurs de cacao de Côte d'Ivoire ? In *Qui sont les planteurs de cacao de Côte d'Ivoire ?* (p. 1-111). Agence française de développement
[59] J.L. Boutillier, J.L., Brossier, J., Funel, J .M. (1985). *CAFE -CACAO (S.R.C.C.) TOGO RÉACTUALISATION 1985 - REPUBLIQUE FRANCAISE MINISTERE DES RELATIONS EXTÉRIEURES COOPÉRATION ET DÉVELOPPEMENT.*
[60] *-Ibid*

des objectifs individuels axés sur l'accomplissement professionnel. Pour aller plus loin, le document portant sur le PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE, DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE du MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE L'HYDRAULIQUE de 2016-2017 permet d'exposer les avantages de l'intensification des cultures de rente togolaises à travers le poids de ces filières dans la balance commerciale. Il s'avère en effet que ces cultures possèdent une propension à générer des revenus plus importante pour l'Etat, d'où sa volonté d'en intensifier la production[61]. Concernant les résultats constatés à l'issue de la mobilisation des nouvelles pratiques dans le cadre de l'intensification de la production des cultures de rente togolaise, entre les années 2000 et 2013, la production de café a augmenté de 20% passant alors de 13 000 à 15 600 tonnes[62]. Pour ce qui est du cacao, le taux de réalisation est estimé à 283%[63]. Toutefois, cette augmentation doit être nuancée par la question de la durabilité du secteur agricole. Malgré des textes officiels prônant une durabilité via une "*utilisation raisonnée des engrais chimiques*[64]" concernant les projets impulsés dans le secteur agricole, il est indéniable que cette consommation accrue de substances chimiques n'est en rien favorable à l'environnement ainsi qu'à la préservation de la santé humaine (Ruf et al., 2020).

Plus récemment et comme mentionné dans l'introduction, le Projet d'appui au secteur agricole (PASA) a généré des résultats plus que satisfaisants durant sa deuxième phase d'exécution en 2017[65]. Appuyé par la Banque Mondiale, ce projet, toujours dans un objectif de développement du secteur agricole en partie à travers la fourniture de matériel agricole incluant la fourniture d'intrants chimique[66], a permis une ascension faisant respectivement passer les productions de café et de cacao de 10 843 tonnes à 213 165 tonnes et de 6126 tonnes à 14 264 tonnes entre 2011 et 2020[67]. De plus, la feuille de route relative au secteur agricole du gouvernement togolais pour le quinquennat 2020-2025 du chef de l'Etat ne semble pas rompre avec la diffusion des intrants au niveau des producteurs[68]. Les objectifs de cette campagne prônent de nouveau l'augmentation de la productivité et des rendements agricoles[69]. Cela s'est traduit, par exemple, par la poursuite de la diffusion de l'utilisation des intrants chimiques via la livraison de 82 000 tonnes d'engrais à destination des producteurs[70]. A titre

---

[61] GAFSP (2020). *PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE ET DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, PNIASAN, PLAN D'INVESTISSEMENT 2017-2026.*

[62] *-Ibid*

[63] Roppa. *Ten Years After the Maputo Declaration on Agriculture and Food Security: An Assessment of Progress in West Africa CASE OF TOGO*.

[64] GAFSP (2020). *PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE ET DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, PNIASAN, PLAN D'INVESTISSEMENT 2017-2026.*

[65] Fonds vert pour le climat Togo. (2020). *Rapport technique de fin du Projet d'Appui au Secteur Agricole.*

[66] *-Ibid*

[67] RTG. (s. d.). *Agro : comment le PASA a boosté les cultures d'exportation au Togo*. Site officiel du Togo, République Togolaise.

[68] eyomewe.assimtoke. (2022b, juin 27). Les échos de la nouvelle campagne agricole 2022/2023 au TOGO. *Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural*.

[69] *-Ibid*

[70] *-Ibid*

d'exemple concret, la structure étatique ITRA (Institut Togolais de Recherche Agronomique) énonce dans ses fiches de recommandation à destination des producteurs, des modalités d'entretien des cultures incluant l'utilisation d'intrants chimiques[71]. Ces fiches, datant de 2021, sont élaborées en fonction des caractéristiques de chaque zone[72]. Par exemple, pour la préfecture de Danyi, l'ITRA préconise, pour les cultures de café, un apport d'engrais chimique Urée et NPK les 3 premières années de la plantation[73]. Concernant l'entretien par les produits phytosanitaires de synthèse, la structure étatique incite à l'utilisation d'insecticides et de fongicides pour les cultures de café et de cacao[74]. Ce constat permet d'identifier clairement les objectifs étatiques en termes d'agriculture.

1.4 La filière café cacao : une production axée sur "l'acheteur"

L'article *Global Commodity Chains and African Export Agriculture* de Benoît Daviron et Peter Gibbon (2002) permet de comprendre l'évolution de la chaîne de production mondiale des produits d'exportation des pays en développement, et énonce alors l'émergence d' "*une nouvelle conjoncture dans le commerce international des produits agricoles tropicaux*[75]" depuis la fin du 20ème siècle (Daviron et Gibbon, 2002). Cette nouvelle conjoncture se caractérise par des changements au niveau de "*l'organisation des segments fabricants et consommateurs (du Nord) des filières mondiales de production de ces produits, et dans les accords de commercialisation dans leurs pays d'origine (du Sud)*[76]". De plus, l'article *Analyse multi-niveaux des freins à l'adoption de la certification du cacao au Cameroun* (Nlend Nkott et al., 2019) exposant les modalités de la certification biologique de la production cacaoyère sur le territoire Camerounais énonce que le développement de la certification biologique a été impulsé par l'augmentation des exigences européennes relatives à la qualité biologique des produits exotiques. C'est en effet à partir des années 90 que "*l'évolution des attentes sociétales et des normes environnementales conduisent les agroindustries européennes [...] à se fixer pour objectifs de n'acheter que du cacao certifié d'ici 2020*[77]". Par exemple, au Cameroun, c'est à partir des années 2000 que les exportateurs prennent conscience du potentiel de la certification biologique au niveau du marché international, et décident alors en 2010 d'introduire cette certification afin de toucher un plus grand nombre d'acheteurs et donc un plus grand marché (Nlend Nkott et al., 2019). Au niveau des importateurs, la certification biologique apparaît comme un moyen, pour l'agro-industrie du chocolat, de "*prouver leur*

[71] *Recommandations sur les principales cultures selon l'état de la fertilité des sols, Prefecture de Danyi. Fiches de recommandations*. (s. d.).
[72] *-Ibid*
[73] *-Ibid*
[74] *-Ibid*
[75] Daviron, B., & Gibbon, P. (2002). Global Commodity Chains and African Export Agriculture. *Journal of Agrarian Change*, *2*(2), 137‑161
[76] *-Ibid*
[77] Nlend Nkott, A. L., Mathé, S., & Temple, L. (2019). Analyse multi-niveaux des freins à l'adoption de la certification du cacao au Cameroun. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, *370*, 81‑99

engagement en faveur d'une politique d'achats responsables[78]". De plus, le premier article de Benoît Daviron et Peter Gabon (2002) que nous avons mobilisé au début de cette sous-partie (1.4) expose le concept de "*chaîne mondiale de produit de base*" et s'interroge sur les acteurs et les modalités de contrôle au niveau du commerce et de l'industrie mondiale, auquel s'ajoute les conséquences pour les producteurs des pays exportateurs (Daviron et Gibbon, 2002). Ce concept expose alors que les *"«acheteurs » génèrent et distribuent les spécifications des produits à un système décentralisé et en concurrence interne de fabricants-fournisseurs indépendants, généralement situés dans le sud*[79]". Ces deux articles permettent de mettre en lumière que l'impulsion des modifications relatives aux techniques de production ne provient initialement pas d'un désir interne aux pays exportateurs, mais bien de la satisfaction d'une demande issue de l'importateur. A titre d'exemple, au niveau du Cameroun, c'est l'UTZ (programme de certification) qui transmet aux producteurs les pratiques agricoles relatives à la certification biologique, à travers, par exemple, l'interdiction d'utiliser des pesticides ou en favorisant l'agroforesterie (Nlend Nkott et al., 2019). C'est cette même structure qui prend les décisions relatives aux changements afin de "*s'adapter aux nouvelles normes de compétitivité que fixe la régulation du marché international des produits de base*[80]". L'importateur détient ainsi un pouvoir de décision au niveau de l'acceptation ou non des produits reçus. Par exemple, en 2013, 2000 tonnes de fèves de cacao camerounais ont été rejetées des ports européens du fait d'une contamination à l'hydrocarbure causée par un un processus de séchage des fèves effectué sur une zone goudronnée (Nlend Nkott et al., 2019).

1.5 La certification biologique : des modalités d'application confrontées aux réalités des producteurs

Cette partie est primordiale dans ce mémoire afin de comprendre les réalités de terrain liées à la transition et à la perdurance dans une agriculture plus respectueuse de l'environnement. Nous mobiliserons plusieurs articles prenant le cas de pays appartenant à l'Afrique de l'Ouest.

Comme mentionné dans la partie précédente, la certification biologique fût impulsée par la montée en puissance des exigences des pays importateurs de café-cacao. Toutefois, il est important de s'intéresser aux modalités concrètes d'application, afin de comprendre les nouvelles réalités auxquelles sont confrontées les producteurs.

L'article *Analyse multi-niveaux des freins à l'adoption de la certification du cacao au Cameroun* de Anny Lucrèce Nlend Nkott, Syndhia Mathé et Ludovic Temple (2019) exposant les

[78] Gboko, C., Faure, G. (2018). Analyse des dispositifs privés de conseil liés à la certification dans le secteur du cacao en Côte d'Ivoire. SFER, INRA, CIRAD. Nantes : SFER, 1-14. Journées de recherches en sciences sociales (JRSS)

[79] Daviron, B., & Gibbon, P. (2002). Global Commodity Chains and African Export Agriculture. *Journal of Agrarian Change*, *2*(2), 137-161

[80] Nlend Nkott, A. L., Mathé, S., & Temple, L. (2019). Analyse multi-niveaux des freins à l'adoption de la certification du cacao au Cameroun. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, *370*, 81-99.

modalités de fonctionnement de la certification biologique de la production cacaoyère sur le territoire Camerounais, énonce que la certification biologique "*constitue un levier potentiel pour orienter les trajectoires technologiques vers un cacao durable et de meilleure qualité*[81]". En effet, de 2000 à 2010, cette dernière a engendré le regroupement de nombreuses coopératives, souvent dans le but de bénéficier des primes relatives à la certification biologique labellisée, "*en partie à l'instigation des multinationales du cacao qui déclarent vouloir soutenir les planteurs mais cherchent aussi logiquement à sécuriser leurs approvisionnement*s[82]". Au premier abord, les coopératives agricoles s'apparentent à de véritables acteurs dans le processus de certification (Nlend Nkott et al., 2019). De plus, les coopératives s'identifient également comme l'intermédiaire entre les structures de label et les producteurs, puisqu'elles sont chargées de veiller au respect des directives relatives à la certification biologique (Nlend Nkott et al., 2019). Aussi, il est important de noter que le processus de certification est assez complexe. Ce même article expose précisément les nombreuses étapes qu'un producteur doit effectuer afin de pouvoir être catégorisé comme certifié biologique. L'annexe 2 permet d'exposer les différentes étapes relatives au label UTZ et ainsi démontrer la complexité du processus pour les producteurs.

Dans ce second paragraphe, nous allons énumérer les différents freins relatifs à la certification biologique pour les producteurs de café-cacao. Dans un premier temps, l'article *Analyse multi-niveaux des freins à l'adoption de la certification du cacao au Cameroun* (Nlend Nkott et al., 2019), déjà mobilisé dans la partie précédente, identifie de nombreux freins à la certification et à la transition vers l'agriculture biologique. La principale incitation à la certification biologique pour les producteurs est la prime (Nlend Nkott et al., 2019). Cette prime est appliquée à chaque kilogramme de cacao vendu. Son montant est issu de la négociation entre les acheteurs et les producteurs représentés par la coopérative, or, comme nous le verrons par la suite, le pouvoir de négociation entre la coopérative et l'acheteur n'est pas égalitaire (Nlend Nkott et al., 2019). L'article *Reconversion des cacaoyères du mode conventionnel au mode biologique, au Togo* (Tchamba et al., 2007) précise que "*un prix plancher et un prix plafond ont été fixés par contrat pour le cacao Bio*"[83]. Ce même article expose que le montant de la prime "*correspond à un différentiel qui diminue quand le cours monte*[84]". Cette dernière est donc dégressive en fonction du prix du cacao, basé sur les cours du marché de Londres (Tchamba et al., 2007). Le caractère dégressif de la prime est décrit comme non incitatif pour les producteurs (Tchamba et al., 2007). Nous pouvons également mentionné l'article *Certification du cacao, stratégie à hauts risques* (Ruf et al., 2013) exposant que cette dernière n'est "*pas toujours*

---

[81] *-Ibid*

[82] Ruf, F., Salvan, M., & Kouamé, J. (2020). Qui sont les planteurs de cacao de Côte d'Ivoire ? In *Qui sont les planteurs de cacao de Côte d'Ivoire ?* (p. 1-111). Agence française de développement.

[83] Koukou Tchamba, A., Bastide., Le Grusse, P. (2007). Reconversion des cacaoyères du mode conventionnel au mode biologique, au Togo. In : *Modélisation économique des exploitations agricoles : modélisation, simulation et aide à la décision avec le logiciel Olymp*e. Penot Eric (ed.), Deheuvels Olivier (ed.). Paris : L'Harmattan, 97-110. ISBN 978-2-296-02688-9

[84] *-Ibid*

complètement payée[85]". De plus, le pouvoir de négociation des coopératives envers les acheteurs au niveau de la fixation du montant de la prime reste faible, les producteurs constituant des "*preneurs de prix*[86]" du fait de l'exclusivité des contrats entre ces derniers et l'acheteur (Nlend Nkott et al., 2019). Ainsi, les agriculteurs "*subissent le prix imposé par l'acheteur*"[87]. A cela s'ajoute le fait que les productions cacaoyères sont vendues en intégralité aux acheteurs, de par l'absence de consommation en interne (Nlend Nkott et al., 2019). Il est important de notifier que la coopérative ne possède pas de certificat issu du label, puisque c'est l'acheteur qui détient ce dernier. Ce fonctionnement accentue le pouvoir de l'acheteur envers la coopérative et donc les producteurs, ne pouvant alors sélectionner un nouvel acheteur, au risque de perdre la certification indispensable pour justifier les qualités biologiques de leurs produits ainsi que le respect des bonnes pratiques (Nlend Nkott et al., 2019). Le fonctionnement de la certification à travers l'acheteur met en lumière une forme d'ingérence de la part de ce dernier dans la vie de la coopérative (Nlend Nkott et al., 2019). Cette idée est appuyée par l'article de Benoît Daviron et Peter Gibbon à travers le concept de "*chaîne de production de base axée sur l'acheteur*[88]" appliquée à la filière café-cacao. En effet, la libéralisation de la filière ainsi que la rupture des accords internationaux ont engendré la dégradation de "*l'influence des pays producteurs*[89]" et donc "*une tendance séculaire vers un « marché d'acheteurs*[90]*»*". La conséquence directe pour le producteur est la faiblesse du montant de la prime, décrite comme insuffisamment incitative dans le cadre de la transition vers la certification biologique (Nlend Nkott et al., 2019). De plus, il apparaît que parmi les producteurs camerounais, "*près de 5 % des producteurs non certifiés enquêtés ont d'ailleurs admis avoir démarré le processus de certification depuis des mois, certains des années, mais leurs noms ne sortent jamais sur les listes des producteurs certifiés*[91]" mettant en avant l'instabilité de la prime biologique.

Dans la poursuite de l'idée d'accentuation du pouvoir de l'acheteur, nous pouvons mentionner la réalité financière des producteurs de café-cacao. En effet, il apparaît que les institutions financières octroient difficilement des prêts aux producteurs, de part le caractère incertain de leur source de revenu (Nlend Nkott et al., 2019). De ce fait, "*pour accéder à des financements, les cacaoculteurs n'ont pas d'autre possibilité que [...] de signer des contrats exclusifs avec des exportateurs*[92]".

---

[85] Ruf, F., N'Dao, Y., Lemeilleur, S. (2013). Certification du cacao, stratégie à hauts risques. In Inter-réseaux, Développement rural.

[86] Nlend Nkott, A. L., Mathé, S., & Temple, L. (2019). Analyse multi-niveaux des freins à l'adoption de la certification du cacao au Cameroun. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, *370*, 81‑99

[87] *-Ibid*

[88] Daviron, B., & Gibbon, P. (2002). Global Commodity Chains and African Export Agriculture. *Journal of Agrarian Change*, *2*(2), 137‑161

[89] *-Ibid*

[90] *-Ibid*

[91] Nlend Nkott, A. L., Mathé, S., & Temple, L. (2019). Analyse multi-niveaux des freins à l'adoption de la certification du cacao au Cameroun. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, *370*, 81‑99.

[92] *-Ibid*

Un énième frein émerge à travers le "*manque de partenariat public-privé*[93]" (Nlend Nkott et al., 2019). Ce frein apparaît comme la principale désincitation à l'adhésion à la certification biologique (Nlend Nkott et al., 2019). Du fait de ce manque de partenariat, la certification biologique n'est portée que par quelques acteurs privés, entravant le processus de diffusion (Nlend Nkott et al., 2019). C'est ainsi que la plupart des producteurs n'ont pas connaissance des avantages de la certification et de la procédure à suivre pour en bénéficier (Nlend Nkott et al., 2019). L'article *Analyse des dispositifs privés de conseil liés à la certification dans le secteur du cacao en Côte d'Ivoire* (Gboko et Faure, 2018) appuie l'omniprésence du secteur privé au niveau de la certification avec le cas de la Côte d'Ivoire et expose ainsi "*la domination des multinationales de négoce de cacao sur la mise en œuvre des activités de conseil développées dans les dispositifs de conseil liés à la certification*[94]".

Enfin, l'article *Qui sont les planteurs de cacao de Côte d'Ivoire ?* (Ruf et al., 2020) expose l'inadéquation entre certaines réalités de terrain des producteurs avec les exigences issues de la certification biologique. En effet, dans un contexte de raréfaction de la main-d'œuvre, le recours aux herbicides apparaît comme une nécessité pour les producteurs dans le cadre de la replantation (Ruf et al., 2020). Cette énonciation décrit "*un exemple parfait de la méconnaissance des problèmes des planteurs par les labels de cacao dits durables qui interdisent les herbicides*[95]".

Ainsi, "*la certification ne constitue qu'un mécanisme complémentaire d'un changement plus profond. Elle pourrait, par le mécanisme de la prime, inciter davantage les producteurs à s'orienter vers une production durable*[96]". Or, comme nous venons de l'énoncer, il existe de nombreux freins à la certification, notamment au niveau de la prime, se révélant être un puissant frein à la transition des producteurs vers l'agriculture biologique de part les motivations de ces derniers dans le cadre de l'adhésion à la certification (Ruf et al., 2013). En effet, les objectifs de la certification axés sur la suppression finale de la prime, de part l'amortissement des frais liés à la transition biologique des producteurs, ne sont pas en adéquation avec ceux des producteurs guidés par une productivité et une rentabilité accrue (Nlend Nkott et al., 2019).

1.6 La filière café-cacao biologique : un choix de long terme vecteur d'externalités positives

La transition vers l'agriculture biologique apparaît toutefois comme vecteur d'externalités positives pour le producteur, en termes de revenu, de résistance au changement climatique, et de

---

[93] *-Ibid*

[94] Gboko, C., Faure, G. (2018). Analyse des dispositifs privés de conseil liés à la certification dans le secteur du cacao en Côte d'Ivoire. SFER, INRA, CIRAD. Nantes : SFER, 1-14. Journées de recherches en sciences sociales (JRSS).

[95] Ruf, F., Salvan, M., & Kouamé, J. (2020). Qui sont les planteurs de cacao de Côte d'Ivoire ? In *Qui sont les planteurs de cacao de Côte d'Ivoire ?* (p. 1-111). Agence française de développement

[96] Nlend Nkott, A. L., Mathé, S., & Temple, L. (2019). Analyse multi-niveaux des freins à l'adoption de la certification du cacao au Cameroun. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, *370*, 81-99

durabilité de la plantation (Koukou-Tchamba et al., 2007). L'article *Reconversion des cacaoyères du mode conventionnel au mode biologique, au Togo* (Tchamba et al., 2007) énonce dans un premier temps les réalités négatives relatives à l'agriculture biologique avant d'en démontrer les avantages.

Tout d'abord, il est important de souligner qu'à l'heure actuelle, le choix de l'agriculture biologique apparaît comme un choix à risque de part la dépendances de ce type de culture à différents facteurs, à savoir "*la disponibilité en main-d'œuvre et en capital, l'état des plantations, de plus en plus vieillissantes et vulnérables aux maladies et ravageurs, la technicité (non appréciable), le degré d'intensification (de plus en plus faible), la confiance entre les acteurs (en crise), la diversification des réseaux de commerce du cacao, la remontée brusque des cours et les irrégularités du climat*[97]". A court terme, il s'avère en effet que ce type d'agriculture génère plusieurs problématiques au niveau de la productivité et de la rentabilité culturale du producteur[98]. En effet, la production biologique nécessite une quantité de main-d'oeuvre accrue et peut engendrer une augmentation des pertes de récolte plus ou moins importante du fait de l'abandon des intrants chimiques[99]. Aussi, dans le cas d'une augmentation du coût des intrants engendrant une diminution de leur utilisation, dont ceux autorisés dans l'agriculture biologique (oxyde de cuivre), il apparaît que les pertes générées par la diminution de leur utilisation impactent d'autant plus négativement les cultures biologiques que les cultures conventionnelles (Tchamba et al., 2007). Ainsi, "*sur la base de la variation de la consommation d'intrants, la spécialisation en production de cacao biologique apparaît donc comme plus « risquée » qu'en cacao conventionnel*[100]". De plus, comme nous l'avons mentionné dans la partie précédente, le caractère dégressif de la prime, "*qui diminue quand le cours monte*[101]" affecte d'autant plus la rentabilité des cultures biologiques que les cultures conventionnelles (Tchamba et al., 2007).

Toutefois, il apparaît que les cultures biologiques permettent, à long terme, d'offrir une rentabilité pérenne pour les producteurs. Tout d'abord, les productions biologiques apparaissent comme moins coûteuses que les productions conventionnelles, de par la réduction de l'utilisation d'intrants chimiques, coûteux sur le marché, ainsi que la baisse des achats de matériel agricole (Tchamba et al., 2007). L'avantage financier est appuyé par un solde de trésorerie annuelle décrit comme supérieur au niveau des cultures biologiques par rapport aux cultures conventionnelles, ainsi, "*sur la base des critères « coût de production » et « solde de trésorerie annuelle », l'orientation vers*

---

[97] Koukou Tchamba, A., Bastide., Le Grusse, P. (2007). Reconversion des cacaoyères du mode conventionnel au mode biologique, au Togo. In : *Modélisation économique des exploitations agricoles : modélisation, simulation et aide à la décision avec le logiciel Olymp*e. Penot Eric (ed.), Deheuvels Olivier (ed.). Paris : L'Harmattan, 97-110. ISBN 978-2-296-02688-9.

[98] GBCC (2012). *Étude sur les coûts, les avantages et les désavantages de la certification du cacao (phase I).*

[99] *-Ibid*

[100] Koukou Tchamba, A., Bastide., Le Grusse, P. (2007). Reconversion des cacaoyères du mode conventionnel au mode biologique, au Togo. In : *Modélisation économique des exploitations agricoles : modélisation, simulation et aide à la décision avec le logiciel Olymp*e. Penot Eric (ed.), Deheuvels Olivier (ed.). Paris : L'Harmattan, 97-110. ISBN 978-2-296-02688-9.

[101] *- Ibid*

le système de production de cacao biologique intensive paraît être un choix économiquement justifié[102]". De plus, la rentabilité financière des cultures biologiques davantage sensible à la variation du prix du cacao, peut être nuancée en fonction des aléas de pluviométrie. Il s'avère que la combinaison d'un prix d'achat des récoltes en diminution avec une pluviométrie irrégulière impacte davantage la rentabilité financière des cultures conventionnelles par rapport aux cultures biologiques (Tchamba et al., 2007). De plus, le caractère dégressif de la prime permet aux producteurs biologiques certifiés de compenser les fortes diminutions du prix d'achat des récoltes, ainsi "l*es exploitations de cacao biologique sont, en année de bas prix comme ce fut le cas en 2001, les seules dont la marge bénéficiaire couvre les dépenses de fonctionnement*[103]". La conclusion finale permet d'énoncer que "*les exploitations de cacao bio enregistrent les soldes de trésorerie annuels les plus élevés, soit 30 % de plus qu'avec le cacao conventionnel*[104]*"*. Les raisons mentionnées sont que "*les coûts engagés dans la production du cacao biologique sont très faibles et cette production procure des marges commerciales parmi les plus élevées de toutes les cultures considérées*[105]".

De plus, l'Étude sur les coûts, les avantages et les désavantages de la certification du cacao réalisée par la GBCC en 2012 permet d'appuyer les éléments mentionnés. Tout d'abord, cet article confirme la rentabilité supérieure des cultures biologiques sur le long terme en expliquant qu' "*une adoption totale des BPA par les producteurs avec une amélioration de la productivité de 30%, conduirait à un accroissement significatif du revenu de ceux-ci*[106]". Les BPA (Bonnes Pratiques Agricoles) définissent "*l'utilisation de techniques agricoles qui minimisent les risques, maximisent la production tout en assurant la sécurité humaine (FAO, 2002 ; INERA/FAO, 2004)*[107]". Aussi, les avantages en terme de santé semblent identifiables au niveaux des producteurs biologiques dont "*40,6% [...] estiment qu'il y a eu une considérable amélioration contre seulement 1.8% estiment les conditions sanitaires au niveau familiale se sont détériorées*[108]". Enfin, cet article permet d'identifier un avantage au niveau de la biodiversité des sols, en exposant que le remplacement des intrants chimiques par des méthodes plus respectueuses de l'environnement permet de moins dégrader ce dernier tout en réduisant les risques de contamination du sol[109].

Ces éléments permettent d'identifier plusieurs avantages au niveau de la production biologique, au niveau de la rentabilité à long terme, ainsi que pour les bénéfices sanitaires et environnementaux, intégrant ce type de culture dans des productions durables au niveau social et environnemental.

---

[102] *-Ibid*
[103] *-Ibid*
[104] *-Ibid*
[105] *-Ibid*
[106] GBCC (2012). *Étude sur les coûts, les avantages et les désavantages de la certification du cacao (phase I).*
[107] *-Ibid*
[108] *-Ibid*
[109] *-Ibid*

Problématiques, sous-problématiques et hypothèses issues du cadrage théorique :

Ainsi, cet état de l'art permet de cadrer notre travail autour de la problématique suivante : **Quels sont les enjeux de la filière biologique pour les cultures de rente café-cacao au niveau de la zone Ouest de la Région des plateaux au Togo ?** De cette problématique découle une succession sous-problématiques, à savoir dans quelle mesure la filière biologique apparaît comme une adaptation aux nouvelles exigences des pays du Nord ? Dans quelle mesure l'agriculture biologique apparaît en décalage avec les réalités des producteurs de café-cacao ? La filière biologique est-elle une solution pérenne et réalisable dans le cadre de la transition agricole au niveau des cultures de rente café-cacao pour les producteurs togolais ? Quelles sont les solutions afin de concilier les besoins des producteurs et la transition vers l'agriculture biologique ? Quelles sont les réelles motivations des producteurs ? Sont-elles en adéquation avec une agriculture durable ? Dans quelle mesure la filière biologique met-elle en lumière l'injustice sociale entre les pays du Nord et les pays du Sud ? De ces problématiques, nous pouvons élaborer une suite d'hypothèses. La première hypothèse s'articule autour du fait que la production de café-cacao est en grande partie guidée par une demande extérieure en provenance des pays du Nord. La deuxième hypothèse est que cette demande extérieure est source de nouveaux standards agricoles, à l'image de ceux des pays importateurs. La troisième hypothèse expose que les standards biologiques imposés par cette demande extérieure sont en décalage avec les réalités des producteurs togolais. La quatrième hypothèse est axée sur le fait que la transition vers l'agriculture biologique est soumise à de nombreux freins pour les producteurs. La cinquième hypothèse expose quant à elle l'existence de rapports de domination entre les acteurs des pays du Nord et ceux du Sud au sein de la filière café-cacao.

Ainsi, les objectifs de notre travail s'attellent à identifier les différentes problématiques relatives à la filière biologique pour les cultures de rente café-cacao, identifier les solutions à la disposition des producteurs togolais afin de favoriser le maintien des cultures biologiques en place et inciter les producteurs conventionnels à migrer vers l'agriculture biologique, en jouant sur les principaux freins identifiés en amont, et enfin, mettre en lumière les rapports de domination entre les pays du Nord et les pays du Sud dans le cadre de la commercialisation des denrées tropicales café-cacao au Togo.

Nous allons maintenant énoncer la méthodologie utilisée dans le cadre de la collecte de données mobilisées dans nos résultats.

PARTIE II : MÉTHODOLOGIE

2.1. - Caractéristique de la zone d'étude

Dans le cadre de la collecte des données relatives à notre enquête de terrain, nous nous sommes intéressés à la Région des Plateaux, et plus particulièrement à la partie Ouest. Cette zone est située entre le 6° 9 et 8° 5 de latitude nord. Notre choix concernant cette localité est motivé par ses potentialités agricoles et surtout, par la présence de la majorité des cultures de rente tels que le café et le cacao. Elle apparaît ainsi comme le centre névralgique des productions agricoles du Togo destinées à l'exportation, et représente donc une région stratégique afin d'étudier les modalités et enjeux de ces cultures au niveau des producteurs. La Région des plateaux, d'une superficie de 16 975 km², compte 1705300 habitants[110]. Administrativement, la Régions des Plateaux regroupe au total 12 préfectures et 113 cantons.

Le Togo compte 4 zones agro écologiques : la zone du littorale située dans la région maritime, la zone forestière située dans la partie Ouest de la Région des plateaux, la zone des savanes humides située dans la partie Est et enfin la zone savane sèche située à l'extrême nord du Pays[111]. La superficie de la zone forestière caractérisant notre zone d'étude est de 7000 km². Le climat de la région des Plateaux est qualifié de subéquatorial guinéen. Il est de type bimodal et se compose d'une alternance de quatre saisons dont la durée diffère. En effet, les deux saisons pluvieuses comptent une grande saison des pluies de Mars à Juillet et une petite saison des pluies de Septembre à Octobre. Pour ce qui est des saisons sèches, elles se composent d'une grande saison sèche de Novembre à Février et d'une petite saison sèche concernant uniquement le mois d'Août. Les précipitations moyennes annuelles sont comprises entre 1200 à 1400 mm. Ce type de climat fait de cette région une zone appropriée pour la culture de café-cacao. Concernant les sols, la région renferme des sols aux caractéristiques de la période précambrienne[112]. On y retrouve ainsi une diversité de composition, avec notamment *"les lithosols ou sols peu évolués, les sols ferrugineux tropicaux, les sols ferralitiques et les sols hydromorphes[113]".* Cette diversité permet à la région des Plateaux d'offrir une biodiversité riche, ainsi qu'un cadre propice au développement de l'agriculture. Concernant les cultures, les principales productions sont les cultures de rente (café, cacao, coton, palmier à huile), vivrières, notamment les céréales (maïs, riz, sorgho, fonio), les tubercules (igname, manioc) ainsi que les légumineuses à

[110] Togo • Fiche pays • PopulationData.net. (s. d.). *PopulationData.net*.
[111] GAFSP (2020). *PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE ET DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, PNIASAN, PLAN D'INVESTISSEMENT 2017-2026.*
[112] Présentation de la région des Plateaux. (2020, juillet 22). *Togo Politique*.
[113] *-Ibid*

graines (niébé, arachide). Les cultures fruitières (mangues, avocat, bananes) y sont également abondantes[114].

2.2 - Caractéristique de l'enquête

L'enquête porte sur les 7 préfectures principales de la zone Ouest de la Région, à savoir : Agou, Kloto, Kpele, Danyi, Amou, Wawa et Akebou. Le choix pour ces préfecture est guidé par le fait qu'elles constituent les principales zones de production de café-cacao de la partie Ouest de la Région[115]. La carte ci-dessous permet de visualiser la zone.

Figure 2 : zone d'étude

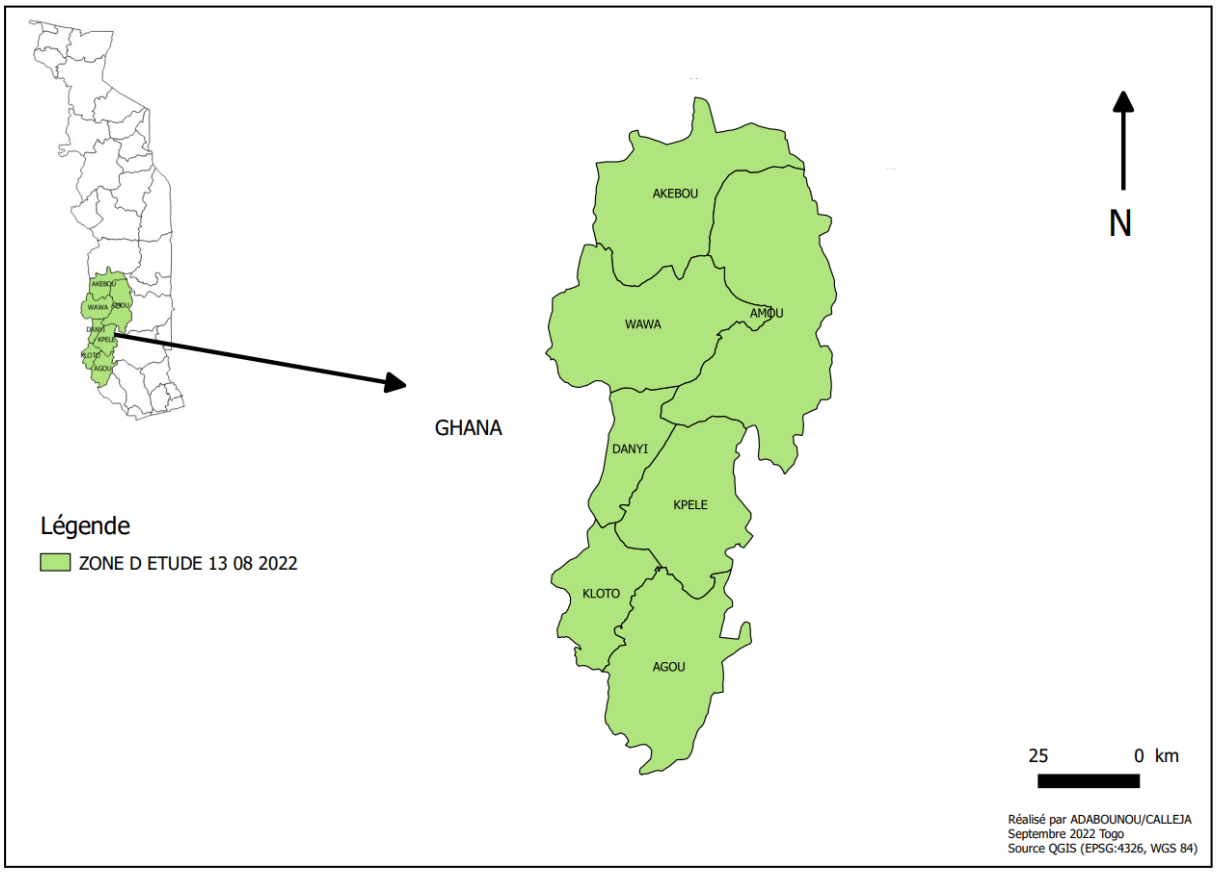

La position géographique de ces préfectures permet de couvrir l'ensemble de la zone d'étude, dans un souci de représentativité spatiale. Dans chaque préfecture, nous avons ciblé 3 cantons affiliés à Fédération des Unions des Producteurs de Café et Cacao (FUPROCAT). Cette organisation est la

[114] *-Ibid*

[115] Fonds vert pour le climat Togo. (2020). *Rapport technique de fin du Projet d'Appui au Secteur Agricole.*

plus grande structure défendant les intérêts des producteurs de café-cacao. Elle a pour rôle de trouver les débouchés potentiels afin d'écouler les récoltes des producteurs. De plus, la FUPROCAT recense la totalité des producteurs de café-cacao de la région, et connaît leur répartition géographique. C'est grâce à ces données spatiales que nous avons pu identifier les préfectures dans lesquelles réaliser nos enquêtes. De plus, toujours dans un souci de représentativité, il nous a semblé pertinent d'enrichir notre échantillon avec des producteurs non affiliés de la Fédération. En effet, les producteurs affiliés doivent respecter le cahier des charges imposé par la FUPROCAT. Ces directives imposées au niveau de l'itinéraire technique des producteurs peut engendrer l'homogénéisation des réponses des enquêtés. De ce fait, au niveau des 5 producteurs interrogés au sein de chaque village pour chaque canton, 2 ou 3 (selon les disponibilités) étaient affiliés à la FUPROCAT et 2 ou 3 (selon les disponibilités) étaient indépendants et donc libre d'établir leur propre itinéraire technique. En résumé, nous avons sélectionné 8 préfectures, dans lesquelles nous avons choisi 3 cantons, puis 1 village par canton, avant de sélectionner 5 producteurs par village dont la moitié étaient indépendants de la Fédération. Au total, notre échantillon était composé de 105 entretiens individuels au niveau des producteurs de la région. La méthode d'échantillonnage utilisée est l'échantillonnage référencé, aussi connu sous le nom de boule de neige. Nous prenions en effet contact avec un membre du groupement rattaché à la FUPROCAT, ou un membre d'une structure étatique telle que l'ICAT (Institut national d'Appui Technique), afin d'approcher dans un premier temps les producteurs. Les techniciens de l'ICAT travaillent sur le terrain avec les producteurs, et leur apportent un soutien technique et parfois financier dans le cadre de leur itinéraire technique. Nous exposions ensuite à cette personne notre souhait d'interroger des producteurs membres de groupement rattachés à la FUPROCAT ainsi que des producteurs indépendants. Ces derniers nous conduisaient d'abord auprès des chefs de chaque village, qui rassemblait alors les producteurs.

La grille d'entretien élaborée avait, dans un premier temps, pour objectif l'identification des savoirs endogènes agricoles mobilisés par les producteurs. Cette grille d'entretien est disponible en Annexe 1 de ce mémoire. Nous avons fait le choix d'utiliser l'itinéraire technique comme trame de notre grille pour l'identification de ces savoirs. Il nous a en effet semblé pertinent de suivre l'ordre chronologique du processus de production du producteur afin qu'il expose les savoirs relatifs à chaque étape de son itinéraire technique. Pour chaque savoir mobilisé, nous interrogions le producteur sur les raisons de son utilisation et sur les avantages retirés. Cela permet d'identifier les problématiques auxquelles ces savoirs permettent de répondre. De plus, la grille d'entretien visait l'identification des échanges et interactions entre les acteurs concernant les savoirs, en amont et en aval du producteur. Cette partie permettait d'identifier le sens de l'information, le type d'échange ainsi que les acteurs clés de la diffusion des savoirs ancestraux agricoles. Une 3e partie, d'une importance fondamentale dans le cadre de l'application des savoirs, relevait des freins rencontrés par les producteurs. Les producteurs pouvaient alors exposer les nombreuses problématiques auxquelles ils doivent faire face, dont celles relatives aux itinéraires techniques des producteurs biologiques et celles concernant les freins à la

transition vers l'agriculture biologique. Puis, le questionnaire contenait une partie relative aux investissements du producteurs ainsi que les sources de financement connues et utilisées par ce dernier, avant de terminer par une partie où le producteur pouvait s'exprimer librement.

Cette grille était utilisée dans le cadre d'entretien individuel, d'une durée moyenne de 30 minutes. Ces entretiens étaient accompagnés de focus groupe en fonction de la pertinence de ce travail à la fin des entretiens au sein d'une même localité. Ces entretiens groupés permettent d'initier un consensus dans les réponses, afin d'appuyer le poids des informations exprimées par les enquêtés, ou au contraire d'en réduire la pertinence. Ces focus groupe permettaient également de valider ou non certaines informations, afin de diminuer au maximum les éventuels biais contenus dans les réponses des enquêtés.

PARTIE III : RÉSULTATS

Les résultats de ce travail sont issus des données fournies par les entretiens réalisés auprès des 105 producteurs. Parmi ces derniers, nous avons retenu 56 comptes-rendus concernant des producteurs de café-cacao ayant énoncé un certain nombre de freins, avantages ou recommandations. Parmi ces 56 producteurs, 28 pratiquent l'agriculture conventionnelle et 28 pratiquent l'agriculture biologique.

Dans une première sous-partie, nous allons tout d'abord relever les différents freins énoncés par les producteurs conventionnels dans le cadre de leur réticences à la transition vers une agriculture biologique. Puis, nous aborderons les avantages de l'agriculture biologique perçus par ce même type de producteur. Dans une seconde sous-partie, nous exposerons les freins énoncés par les producteurs biologiques quant à leur perdurance dans ce type d'agriculture. De par leur expérience, cette partie permettra de confirmer ou non les freins mentionnés par les agriculteurs conventionnels. Puis, nous énumérerons les différents avantages de l'agriculture biologique perçus par les producteurs biologiques.

Concernant les deux parties relatives aux avantages de l'agriculture biologique, il est important de noter que tous les producteurs n'ont pas mentionné de réponse à ce sujet. Certains ont pu uniquement fournir un élément relatif aux freins ou à des recommandations, pouvant alors expliquer la faiblesse des effectifs de certains éléments énoncés pour les parties sur les avantages perçus. Nous exposerons ce biais plus en détails dans la partie discussion.

Avant de débuter la première partie, il est important de définir les caractéristiques des producteurs conventionnels et biologiques. Dans le cas présent, les producteurs conventionnels sont des agriculteurs utilisant des produits phytosanitaires de synthèse pour l'entretien de leur culture. Leur récolte n'ont donc pas de qualité biologique et ne sont pas certifiées. Ces producteurs peuvent appartenir à des coopératives ou être indépendants. Concernant les agriculteurs biologiques, ils n'utilisent aucun produits phytosanitaires de synthèse pour entretenir leur plantation. Leur récolte possède des qualités biologiques. Ce groupe de producteur est composé d'agriculteurs appartenant à une coopérative certifiée ou non certifiée, ou sont indépendants.

Enfin, certains résultats ont une faible pondération de par la faiblesse des effectifs de réponse. Leur poids est donc à nuancer, mais ils sont toutefois très intéressants dans le cadre de la compréhension du processus de commercialisation des récoltes de café-cacao.

3.1. La perception des freins et avantages relatifs à la transition vers l'agriculture biologique pour les producteurs conventionnels.

3.1.1 - Les freins à la transition biologique pour les producteurs conventionnels

Les comptes-rendus des 28 producteurs conventionnels permettent de mettre en lumière une série de freins à la transition biologique que nous allons dans un premier expliciter. Ces freins ainsi que les effectifs des réponses permettant de mettre en lumière la pondération des obstacles au niveau de la transition sont exposés dans le tableau suivant :

Figure 3 : Tableaux des freins à la transition énoncés par les agriculteurs conventionnels

LISTE DES FREINS AGRICULTURE BIOLOGIQUE POUR LES PRODUCTEURS CONVENTIONNELS	
Énoncé des freins	**Effectif**
Accessibilité à la certification	5
Pénibilité du travail	6
Accessibilité à la main-d'œuvre	10
Rendements des productions biologiques quantitativement inférieurs aux rendements des productions conventionnelles	5
Récoltes biologiques achetées au même prix que les récoltes conventionnelles	4
Prime insuffisante	4
Prime instable	1
Accessibilité aux produits phytosanitaires organiques	10
Variétés hybrides moins résistantes que les variétés locales	11
Promotion par l'État de l'agriculture conventionnelle	1
Manque d'informations/connaissances/formations sur l'agriculture biologique	6
Manque de financement pour soutenir la transition vers l'agriculture biologique	5
Manque de consensus	5
Coût des produits phytosanitaires organiques	1
Stabilité des rendements	4
Pouvoir de l'importateur	6
Pression du changement climatique	4
Concurrence entre les structures d'exportations	1

Tout d'abord, nous pouvons constater que 11 des 28 producteurs conventionnels, soit presque 40%, exposent que la variété hybride, que ce soit au niveau du café avec Robusta ou du cacao avec Agrik, est un frein majeur à la transition biologique. En effet, ces variétés hybrides ont été largement vulgarisées et distribuées dans le cadre de l'augmentation de la productivité et des rendements des producteurs depuis la révolution verte[116]. Aujourd'hui, les plants hybrides sont distribués par les structures étatiques d'appui technique tel que l'ICAT. Les plants issus des variétés locales concernent d'anciennes plantations, et se raréfient de plus en plus. Les producteurs décrivent ces variétés hybrides comme étant plus rentables à court terme. En effet, les plants hybrides entrent en production plus rapidement que les plants issus des variétés locales, à savoir Tetekwassi pour le cacao et Niaouli pour le café. De ce fait, les plants fournissent des récoltes à partir de la 2e année de plantation et apportent ainsi rapidement une source de revenu aux producteurs. Toutefois, il s'avère que sur le long terme, les variétés hybrides deviennent difficilement rentables. En effet, les producteurs expliquent que ces plants ont besoin d'un traitement phytosanitaire chimique important pour produire, les incitant alors à utiliser de plus en plus d'intrants chimiques. Que ce soit au niveau de la pression générée par le changement climatique, engendrant sécheresse et pluviométrie trop abondante, ou de la pression des ravageurs, les plants hybrides sont qualifiés de moins résistants que les plants issus des variétés locales. Nous constatons en effet que 4 producteurs sur 28 ont explicitement mentionné que les pressions dûes au changement climatique étaient un frein à leur transition vers l'agriculture biologique. Ainsi, sur le long terme, les plants issus des variétés Agrik et Robusta sont sources de dépenses accrues en termes de produits phytosanitaires de synthèse et de taux de mortalité important face aux aléas climatiques et à la pression des ravageurs. Or, comme mentionné précédemment, ces types de plant ont été massivement distribués dans le cadre de la modernisation de l'agriculture, auquel s'ajoute le critère de long terme dans lequel s'inscrit ce type de culture. De ce fait, les producteurs exposent qu'une transition vers l'agriculture biologique pour des plantations de cacaoyers et caféiers issues de variétés hybrides s'avère très complexe à réaliser. Afin d'illustrer ce frein, voici deux photos prises dans une plantation de caféier Robusta et Niaouli à Azafi dans la préfecture d'Amou.

[116] Schwartz, A. (1989). Révolution verte et autosuffisance alimentaire au Togo.

Figure 4 : Comparaison des cerises de café des variétés Niaouli et Robusta

Cerise de café de la variété locale Nialou

Cerise de café détruites par la sécheresse de la variétés hybride Robusta

Comme nous pouvons le constater, les cerises de café des plants issus des variétés hybrides ont totalement été détruites par la sécheresse, impactant fortement le revenu final du producteur (photo de droite). Les cerises de café de la variété locale (photo de gauche) sont intactes, et prouvent leur résistance supérieure aux aléas climatiques. Ainsi, 4 producteurs conventionnels sur 28 mentionnent explicitement que le recours aux intrants chimiques permet d'assurer une stabilité de leur récolte ainsi qu'au niveau de la rentabilité de leur culture.

Un deuxième frein important est énoncé par 10 sur 28 des producteurs retenus, soit un peu plus de 35%, concernant l'accessibilité aux produits phytosanitaires organiques. En effet, il est exposé que la disponibilité sur le marché de ces derniers est un véritable frein pour les producteurs souhaitant transiter vers l'agriculture biologique. Seul 1 producteur sur les 28 expose que les produits d'entretien organiques sont plus coûteux que les intrants chimiques. Dans les deux cas, les producteurs se tournent alors vers les produits phytosanitaires de synthèse afin de traiter leur culture, davantage disponible sur le marché local. Par exemple, un producteur de Kuma Apoti (préfecture de Kloto) mentionne que "*s'il y avait des produits organiques, les producteurs pourraient migrer vers la production bio*". Il semble en effet indispensable que les produits phytosanitaires organiques censés remplacer l'utilisation des intrants chimiques, soient disponibles sur le marché pour les producteurs.

Un autre frein majeur à la transition vers l'agriculture biologique est la raréfaction de la main-d'œuvre ainsi que son coût pour 10 des 28 producteurs retenus, soit un peu plus de 35%. Les producteurs ont en effet besoin de main-d'œuvre dans le cadre de l'entretien de leur culture et plus particulièrement du sarclage. Le sarclage se défini comme "*détruire, arracher les plantes adventices, les mauvaises herbes, qui poussent sur un terrain et l'ameublir à l'aide d'un outil*[117]". En moyenne, les

[117] *SARCLAGE : Définition de SARCLAGE*. (s. d.).

producteurs effectuent 3 sarclages par an au niveau de leur culture de café et de cacao. Par exemple, un producteur de Tové (préfecture de Kloto) mentionne que "*il y a un manque de main d'œuvre au niveau du secteur agricole, et en particulier au niveau des métayers. Or, les producteurs en ont besoin pour sarcler leur terrain. Le prix de la main d'œuvre représente un coût très important. Ce manque de main d'œuvre incite les producteurs à utiliser des désherbants de synthèse*". Le manque de main-d'œuvre apparaît ainsi comme un réel élément incitatif à l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse, et donc un frein majeur à la suppression des intrants chimiques dans le cadre de l'entretien des plantations de café-cacao biologiques.

A cela, s'ajoute la pénibilité accrue du travail concernant les cultures biologiques pour 6 producteurs sur 28, soit un peu plus de 20%. En effet, de par la suppression du recours aux intrants chimiques, certaines étapes de l'entretien des plantations biologiques doivent être réalisées manuellement ou à l'aide de produits phytosanitaires organiques. Ceci, combiné au manque de disponibilité des produits d'entretien organiques ainsi qu'à la raréfaction de la main d'œuvre, engendre une charge de travail accrue pour les producteurs biologiques. A titre d'exemple, nous pouvons mentionner les dires d'un producteur de Kpadape (préfecture de Kloto) expliquant que "*les Unions interdisent l'utilisation d'herbicide dans les cultures de café-cacao, mais les gens n'ont plus l'habitude de travailler comme au temps de nos grands père. L'utilisation d'herbicide arrange beaucoup les producteurs et leur permet de désherber en seulement 1 ou 2 jours"*. Il semble en effet que les exigences des cultures certifiées biologiques sont difficilement conciliables avec certaines réalités auxquelles sont confrontées les producteurs.

De plus, 5 producteurs sur 28, soit un peu plus de 17%, exposent le manque de consensus dans la transition vers l'agriculture biologique. En effet, les producteurs expliquent que, de part l'interdépendance du sol au niveau des plantations géographiquement proches, il est nécessaire que la transition soit réalisée de manière collective, au risque que certains producteurs dans le conventionnel polluent également le sol des producteurs biologiques voisins. Nous pouvons ici citer un producteur de Kala Kala (préfecture Kloto) expliquant que *"s'il y a des produits organiques, les producteurs pourraient migrer vers la production bio, mais il faut que cela soit le cas de tout le monde car si une partie est dans le bio et pas l'autre, cela pourrait décourager ceux qui ne produisent pas dans le bio. Si une plantation bio est à côté d'une plantation conventionnelle, celle qui est dans le bio sera polluée"*. La nécessité d'un consensus entre producteurs est d'autant plus évidente au vu des problématiques de main d'œuvre et d'accessibilité aux produits d'entretien organiques.

Aussi, pour 6 des 28 producteurs conventionnels, soit un peu plus de 21%, le manque d'information, d'accès aux connaissances ainsi qu'aux formations fait défaut dans le cadre de la diffusion des bienfaits et des bonnes pratiques de l'agriculture biologique. Un des producteurs va plus loin en mentionnant que l'Etat continue de promouvoir une agriculture intensive dans le cadre de l'augmentation de la productivité des cultures de café cacao. Un producteur de Kpélé Tsavié (préfecture Kpele) mentionne que *"les producteurs ont tendance à penser que les produits*

conventionnels sont toujours plus efficaces que les produits bio", mettant en avant l'ignorance de certains producteurs.

De plus, plusieurs freins au niveau financier ont été mentionnés par les producteurs. Dans un premier temps, 5 producteurs sur 28, soit un peu plus de 17%, mentionnent le manque de financement. Les producteurs exposent en effet avoir besoin d'un soutien financier durant leur transition. En effet, l'agriculture biologique nécessitant une quantité de main-d'œuvre supérieure aux cultures conventionnelles, combinée à une augmentation du prix de la main-d'œuvre sur le marché, un soutien financier apparaît comme une nécessité afin d'inciter les producteurs à migrer vers l'agriculture biologique. De plus, pour 17% des producteurs conventionnels, les rendements des productions biologiques sont perçus comme quantitativement inférieurs aux productions conventionnelles. L'agriculture étant le moyen de subsistance des producteurs, une baisse des rendements et donc des revenus est difficilement acceptable. Par exemple, un producteur d'Azafi (préfecture Amou) expose que *"les cultures bio génèrent moins de rendements que les cultures conventionnelles. Or, la plupart des producteurs veulent augmenter leur revenu. La plupart font donc le choix d'ajouter des produits chimiques afin d'augmenter leur rendement".* A cela s'ajoute le montant de la prime biologique touchée par les producteurs certifiés. Ces derniers, à la différence des producteurs biologiques non certifiés, touchent une rémunération supplémentaire sous forme de prime au kilo, à postériori de la vente. Les délais de versement sont définis dans le contrat signé avec l'exportateur. Le montant de cette prime est perçu comme insuffisant par 4 producteurs sur 28, soit un peu plus de 14%. Nous pourrions penser que ce pourcentage est faible, mais nous verrons dans la partie concernant les producteurs biologiques que la prime est parfois décrite comme élevée par certains techniciens étatiques afin d'inciter les producteurs à transiter vers les cultures certifiées. Concernant le café, un producteur situé à Véh (préfecture Akebou) a exposé que le montant de la prime de son ami, un producteur biologique, variait entre 25 et 50 FCFA (soit 3,8 à 7,6 centimes d'euro) par kilo et expose ainsi que *"le montant des primes est insuffisant par rapport au travail fourni".* Pour le cacao, la prime est un peu plus élevée, mais reste toutefois insuffisante, et ne dépasse pas les 200 FCFA (soit 30 centimes d'euro) par kilo. De plus, le café-cacao biologique est acheté au même prix que le café-cacao conventionnel au moment de la vente, alors même qu'il est vendu plus cher aux consommateurs Occidentaux. C'est uniquement si le producteur fait partie d'une coopérative certifiée biologique, qu'il pourra officiellement avoir droit à la prime biologique à postériori, mais nous verrons dans la suite de ce paragraphe que certains producteurs exposent l'instabilité de cette prime. Le fait que les deux types de récolte soient achetées au même prix constitue un frein dans le cadre de la transition vers l'agriculture biologique pour 4 producteurs sur 28, soit un peu plus de 14%. En effet, l'absence d'avantage financier pour les producteurs biologiques non certifiés s'avère être un véritable paradoxe. Nous pouvons ici citer les dires d'un producteur de Kpélé Tsavié , exposant que *"la rémunération n'est pas incitative. Certains n'ont pas de certification, leurs produits sont achetés aux prix du conventionnel. Même pour ceux détenant la certification, la prime n'est pas suffisamment élevée, et la*

rémunération n'est pas stable". Ce dernier est le seul producteur conventionnel à avoir mentionné l'instabilité de la prime. Il s'avère en effet que les délais pour toucher cette dernière sont rarement stables. Ainsi, comme mentionné au début de ce paragraphe, l'agriculture étant le moyen de subsistance des producteurs, le fait que l'agriculture biologique soit perçue comme moins rentable que l'agriculture conventionnelle constitue un véritable frein à la transition.

Aussi, l'accès à la certification constitue un frein à la transition pour les producteurs dans le conventionnel. En effet, il est perçu par 5 producteurs sur 28, soit un peu plus de 17%, que l'accès à la certification est difficile et coûteux, la rendant presque inaccessible. La certification est indispensable pour que les producteurs puissent toucher la prime biologique à posteriori de la vente. Or, si l'accès à la certification est difficile, les producteurs ne sauront s'assurer un avantage financier, même minime, à l'agriculture biologique. Nous pouvons ici citer un producteur de N'Digbe (préfecture de Danyi) ayant exposé que "la *certification coûte cher et est compliquée à acquérir avec toutes les démarches administratives, ce qui décourage les producteurs*". Les producteurs expliquent en effet que pour les agriculteurs réalisant des cultures biologiques non certifiées, il existe 2 possibilités. Ils peuvent en effet faire le choix de vendre leur produit sur le marché local au même prix que les récoltes conventionnelles ou de vendre leurs récoltes à des acheteurs non agréés locaux ayant pour but d'exporter les produits. Toutefois, sans certification faisant office d'attestation concernant les qualités biologiques des récoltes ainsi que la mise en place des "bonnes pratiques", c'est l'importateur qui décide de valider ou non les caractéristiques biologiques des produits et de catégoriser le produit ou non comme biologique. C'est uniquement dans le cas où les produits exportés sont biologiquement validés que le producteur pourra espérer toucher un supplément à travers l'acheteur local intermédiaire. Nous pouvons ici mentionner le compte-rendu d'un producteur de Kpélé Tsiavé, expliquant que "*certains n'ont pas de certification, leurs produits sont achetés aux prix du conventionnel. Certains peuvent vendre à des acheteurs exportateurs locaux, mais c'est le pays importateur qui décide si le produit est bio ou pas*". De plus, 1 producteur mentionne le fait qu'il existe une concurrence entre les structures d'exportation locales, qui, dans un souci de gain de part de marché, diminuent au maximum le prix d'achat des produits au niveau des producteurs. Cet élément peut être nuancé par le faible effectif de réponse, mais s'avère très intéressant dans la compréhension du fonctionnement commerciale de la filière. Cette baisse du prix impacte directement le prix auquel les produits sont achetés aux producteurs. Ce producteur de Tomégbé (préfecture de Wawa), explique que "*certains exportateurs locaux cherchent à défendre leur propre intérêt. Ils cherchent à acheter les fèves au prix le plus bas aux producteurs afin de maximiser leur marge à la revente aux pays importateurs. Le producteur est encore une fois perdant dans le cas présent*". Au final, le montant de la somme est non seulement déterminé par l'acheteur-exportateur, mais dépend également de la validation des produits par le pays importateur. Ce pouvoir détenu par l'importateur pour les cultures biologiques non certifiées constitue un frein à la transition vers l'agriculture biologique pour 5 producteurs conventionnels sur 28, soit un peu plus de 17%. Nous pouvons ici mentionner le compte

rendu d'un producteur de Kuma Apoti expliquant que "*il n'y pas assez de certification, ce qui affecte la rentabilité des produits bio des producteurs. En effet, s'il n'y a pas de certification, c'est l'importateur qui décide des qualités biologiques des produits et peut donc ne pas valider les produits comme étant bio.".* De ce fait, il est perçu que sans certification, c'est l'importateur qui aura le dernier mot quant aux qualités biologiques des produits issus de culture biologique. Ainsi, les difficultés d'accès à la certification apparaissent dans un premier temps comme un réel frein pour les producteurs non certifiés, pour lesquels les récoltes seront achetées au prix du conventionnel. Quand bien même les producteurs parviennent à la certification, ils exposent des difficultés liées au montant de cette prime ainsi qu'à son instabilité dans les délais de versement.

Synthèses des résultats pour la partie 3.1.1 :

Nous venons d'exposer les freins des agriculteurs conventionnels dans le cadre de la transition vers l'agriculture biologique. Par ordre de pondération, les freins majeurs identifiés (35 à 40% des répondants) sont l'inadaptation des nouvelles variétés hybrides vulgarisées aux cultures biologiques de part leur faible taux de résistance aux pressions climatiques (aléas climatiques, pression des ravageurs), l'accessibilité à la main d'oeuvre pour l'entretien des cultures au niveau de la disponibilité de cette dernière ainsi que de son prix, et l'accessibilité aux produits phytosanitaires organiques sur le marché local. Puis, pour 21% des producteurs, les freins identifiés sont la pénibilité accrue du travail de part la réduction des intrants chimiques et l'augmentation des travaux manuels, l'accessibilité aux connaissances et aux formations relatives aux bénéfices et aux bonnes pratiques de l'agriculture biologique, ainsi que le pouvoir de l'importateur quant à la validations des qualités biologiques des récoltes en provenances des producteurs biologiques non certifiés. Aussi, pour un peu plus de 17% des producteurs, les freins énoncés sont l'accessibilité à la certification biologique au niveau des démarches administratives et du prix de cette dernière, la diminution quantitative des rendements issus des cultures biologiques par rapport aux cultures conventionnelles, le manque de soutien financier dans le cadre des frais liés à la transition biologique et le manque de consensus entre producteurs afin d'éviter toutes pollutions entre agriculteurs géographiquement proches. De plus, pour un peu plus de 14% des producteurs, les freins énoncés concernent la similarité du prix d'achat des récoltes biologiques par rapport à celui des produits conventionnels, le montant insuffisant de la prime biologique pour les producteurs certifiés, les pressions du changement climatique (aléas climatiques, ravageurs) ainsi que la stabilité des rendements permise par l'utilisation d'intrants chimiques. Enfin, les freins énoncés par 1 producteurs sur 28 sont l'instabilité de la prime, la promotion de l'agriculture conventionnelle par l'Etat, le coût des produits phytosanitaires organiques décrit comme trop élevé ainsi que la concurrence entre les structures d'exportation impactant négativement le prix d'achat des récoltes des producteurs.

Nous venons ainsi d'énoncer les différents freins relatifs à la transition biologique pour les producteurs conventionnels, nous allons maintenant identifier leur perception au niveau des avantages de l'agriculture biologique.

3.1.2 La perception des avantages de la transition biologique pour les producteurs conventionnels

Malgré bon nombre de freins énoncés, les producteurs conventionnels identifient plusieurs avantages quant à la transition vers une agriculture biologique. Ces avantages sont exposés dans le tableau suivant :

Figure 5 : Tableau des avantages de la transition biologique pour les producteurs conventionnels

AVANTAGES DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE PERÇUS LES PRODUCTEURS CONVENTIONNELS	
Énoncé des avantages	**Effectif**
Préservation de la fertilité du sol	3
Valorisation de la variété locale	8
Préservation de l'environnement	2
Préservation de la santé des producteurs	5

Concernant la perception des agriculteurs conventionnels quant à l'agriculture biologique, 4 avantages ont été énoncés.

Tout d'abord, le principale avantage concerne la valorisation des variétés locales, Tetekwassi pour le cacao et Niaouli pour le café, décrites comme plus résistantes, pour 8 producteurs sur 28 soit un peu plus de 28%. Il est important de préciser que l'utilisation des variétés locales relève du choix du producteur et n'est pas une exigence au niveau de la certification. Nous pouvons mentionner une productrice de Kala Kala (préfecture de Kloto), expliquant que *"Tetekwassi, cette variété présente depuis longtemps est la meilleure. Mais elle tend à disparaître. Elle entre tardivement en fructification mais les plants subsistent pendant de longues années selon les expériences. La variété Agrik plantée par les producteurs entre vite en production mais aussi leurs champs disparaissent vite. Les fèves de Tété Kwashie sont grosses et pour un même nombre de fèves des deux variétés, celles de Tété Kwashie ont une plus grande masse que celles de la variété Agrik . Mais maintenant, les nouvelles plantations sont toutes constituées de la variété Agrik ".* L'utilisation des variétés locales semble perçue comme avantageuse par les producteurs, mais apparaît comme complexe de par la vulgarisation des plants hybrides.

De plus, pour un peu plus de 17% des producteurs, la préservation de la santé est un avantage de l'agriculture biologique. Les intrants chimiques étant décrits comme nocifs pour la santé des producteurs, souvent dénués d'équipement qualitatifs lors de la diffusion des produits phytosanitaires chimiques, l'agriculture biologique semble apparaître comme un moyen permettant de pallier cette problématique. A titre d'exemple, nous pouvons citer un producteur de Tomegbé (préfecture de Wawa), exposant que *"les motivations des producteurs sont davantage axées sur les bienfaits de la production bio pour la santé que pour l'argent directement"*. La préservation de la santé semble un avantage non négligeable, pouvant parfois prendre le dessus sur les défaillances de la rentabilité des cultures biologiques.

Aussi, de par l'absence d'intrants chimiques, 3 producteurs sur 28, soit un peu plus de 10%, exposent que l'agriculture biologique permet de préserver la fertilité du sol, élément pilier d'une plantation. Nous pouvons ici prendre l'exemple d'un producteur de Kuma Apoti, adepte du sarclage manuel, expliquant que *"le sarclage permet de couper certaines racines du café, permettant de redonner vie aux plants. Ces racines absorbent mieux les éléments nutritifs du sol. De plus, le sarclage donne un meilleur sol que les désherbants chimiques"*. Les travaux d'entretien manuels apportent ainsi de nombreux bénéfices au niveau du sol.

Enfin, pour un peu plus de 7% des producteurs conventionnels retenus, l'agriculture biologique mobilise des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Nous pouvons citer un producteur de Kpadape (préfecture de Kloto) exposant son avis sur les pratiques de l'agriculture conventionnelle. Il explique en effet que *"ces techniques détruisent l'environnement, c'est pourquoi on essaye de trouver des solutions à travers l'agriculture biologique, afin d'assurer un avenir durable aux nouvelles générations*". La notion de durabilité environnementale de l'agriculture à travers les pratiques biologiques apparaît comme un avantage dans le cadre de la pérennisation de l'agriculture au niveau des producteurs togolais.

Synthèse des résultats de la partie 3.1.2 :

Nous venons ainsi d'énoncer les différents avantages de l'agriculture biologique selon les producteurs conventionnels. Ainsi, environ 28% des producteurs conventionnels pensent que l'utilisation de la variété locale est préférable à la variété hybride en termes de résistance et d'entretien. Puis, environ 17% exposent que ce type d'agriculture permet de préserver la santé des producteurs. De plus, environ 10% exposent que les pratiques biologiques permettent de préserver la fertilité du sol. Enfin, environ 7% expliquent que la santé est un avantage relatif à la mobilisation de l'agriculture biologique.

Ainsi, cette partie 3.1 a permis d'énoncer les différentes perceptions des producteurs conventionnels retenus quant aux freins à la transition vers l'agriculture biologique, ainsi que les avantages de ce type d'agriculture. Nous allons maintenant nous intéresser à la perception des agriculteurs biologiques

concernant les problématiques auxquelles ces derniers sont confrontés, ainsi que les avantages qu'ils retirent de la mobilisation de pratiques biologiques.

3.2. La perception des freins et avantages relatifs à la pérennité des cultures biologiques pour les producteurs biologiques

3.2.1 - Les freins à la pérennité des cultures biologiques pour les producteurs biologiques

Les entretiens effectués auprès des producteurs biologiques ont permis de mettre en lumière une succession de freins et de problématiques dans le cadre de l'agriculture biologique. Ces éléments sont exposés dans le tableau suivant :

Figure 6 : Tableaux des freins à la transition énoncés par les agriculteurs biologiques

LISTE DES FREINS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE POUR LES PRODUCTEURS BIOLOGIQUES	
Énoncé des freins	**Effectif**
Accessibilité à la certification	4
Pénibilité du travail	6
Accessibilité à la main-d'œuvre	7
Rendements des productions biologiques quantitativement inférieurs aux rendements des productions conventionnelles	5
Récoltes biologiques achetées au même prix que les récoltes conventionnelles	4
Prime insuffisante	10
Prime instable	6
Accessibilité aux produits organiques	5
Manque d'informations/connaissances/formations sur l'agriculture biologique	3
Manque de financement pour soutenir la rentabilité inférieure des cultures biologiques	4
Pouvoir de l'importateur sur la rémunération finale du producteur	6
Concurrence entre les structures d'exportation	1
Pression changement climatique	4
Défaillance appui/conseil/information technicien	5
Acheteur détenteur de la certification	1

Le tableau ci-dessus permet de mettre en lumière la similarité de certains freins entre les producteurs biologiques et les producteurs conventionnels. Toutefois, la prépondérance de ces derniers n'est pas la même dans certains cas. En plus de mettre en avant les problématiques auxquelles sont confrontées les producteurs biologiques, cette partie va permettre de confirmer ou non les "craintes" des producteurs conventionnels relatifs à la transition vers l'agriculture biologique. Nous allons ainsi débuter cette sous-partie en exposant les freins se retrouvant chez les deux types de producteurs mais à des pondérations différentes.

Tout d'abord, pour les producteurs biologiques, 10 sur 28, soit un peu plus de 35%, exposent l'insuffisance du montant de la prime biologique. Ce frein apparaît comme bien plus important chez les producteurs biologiques que chez les producteurs conventionnels et représente la plus importante problématique pour les producteurs biologiques. Nous pouvons ici mobiliser le compte-rendu d'un producteur de Kessibo (préfecture Wawa), exposant que "*le montant de la prime est insuffisant car les rendements sont inférieurs par rapport aux productions conventionnelles. La production demande une charge de travail plus difficile et la prime ne permet pas de tout couvrir*". Le producteur explique qu'il touche une prime variant de 100 à 200 FCFA (15 à 30 centimes d'euros) par kilo de cacao biologique fourni. De part la charge de travail manuel accrue, la compensation proposée devrait être supérieure pour répondre aux attentes des producteurs biologiques. La différence de pondération entre les producteurs conventionnels et biologiques peut être expliquée par la défaillance au niveau de l'appui, du conseil et de la transmission d'information des techniciens étatiques. En effet, 5 producteurs biologiques sur 28, soit environ 17%, exposent que les techniciens surestiment le montant de la prime afin d'inciter les producteurs à adhérer à la certification. Nous pouvons prendre l'exemple d'un producteur de Klonou (préfecture d'Agou) exposant que "*les techniciens du groupement décrivent les exploitations bio comme très rentables auprès des producteurs, mais la rémunération est insuffisante et instable. Les producteurs ont souvent du mal à toucher leur prime et les techniciens annoncent un certain montant mais ne tiennent pas parole".* Les dires mensongers des techniciens incitent ainsi les producteurs à adhérer à la certification, dans l'espoir d'une rentabilité plus importante et remet en question la véritable rentabilité des cultures biologiques. Enfin, pour appuyer les dires de ce producteur, nous pouvons également mentionner que 6 producteurs sur 28, soit un peu plus de 21% expose l'instabilité de la prime comme problématique. Ce frein était très peu mentionné par les agriculteurs conventionnels, parfois trompés par les techniciens étatiques. Nous pouvons mentionner le compte-rendu d'un producteur de Bogo (préfecture de Danyi), qui s'est converti à l'agriculture biologique certifié afin de toucher la prime biologique. Ce dernier expose "*je devais toucher une prime mais je n'ai encore rien reçu*". Les trois freins énoncés permettent de mettre en avant les défaillances au niveau financier de la certification biologique.

Le second frein mentionné est l'accessibilité à la main-d'œuvre pour 7 des 28 producteurs, soit 25%, frein également largement mentionné par les producteurs conventionnels. Cette problématique confirme que le contexte socio-économique togolais relatif à la disponibilité de la

main-d'œuvre est une véritable difficulté dans le cadre d'une charge de travail manuel accrue. Par exemple, nous pouvons mobiliser le compte rendu d'un producteur de Kala Kala (préfecture de Kloto), expliquant que *"les jeunes ne s'intéressent plus à la culture du cacao et il est difficile de trouver de la main-d'œuvre pour les travaux d'entretien".* De ce fait, l'agriculture biologique semble difficilement conciliable aux réalités des producteurs concernant la main-d'œuvre. Ce frein est d'autant plus problématique que les producteurs biologiques énoncent, pour un peu plus de 21% soit 6 producteurs sur 28, que la pénibilité du travail est plus probante au niveau de l'agriculture biologique. Ce frein était également mentionné, dans les mêmes proportions, par les producteurs conventionnels. A titre d'exemple, nous pouvons exposer le compte rendu d'un producteur de Kougnohou (préfecture d'Akebou), mentionnant que *"le bio demande beaucoup de temps de travail, plus que pour les cultures conventionnelles".* Ainsi, la combinaison de la raréfaction de la main-d'œuvre accompagnée d'une pénibilité du travail accrue, augmente considérablement la charge de travail des producteurs biologiques. Enfin, ces deux problématiques peuvent également peser davantage lorsqu'on mentionne les difficultés relatives à l'accès des produits organiques. En effet, 5 producteurs biologiques sur 28, soit un peu plus de 17%, expose que les produits phytosanitaires organiques sont difficilement accessibles sur le marché local. Ce frein était 2 fois plus mentionné par les producteurs conventionnels, et est donc confirmé par les producteurs biologiques, même s'il est amoindri. Par exemple, un producteur de Klonou (préfecture d'Agou) expose que "*l'accès aux produits de traitement organiques est difficile*". De plus, ce dernier mentionne que "*l'an passé, les techniciens du groupement bio nous ont donné une petite quantité d'huile de neem, insuffisante pour qu'on puisse traiter la totalité de nos plantations".* Les défaillances relatives aux services des techniciens étatiques concernent également la fourniture des produits organiques de traitement. Ce dernier frein accentue davantage les difficultés de travail des producteurs biologiques.

De plus, 5 producteurs sur 28, soit un peu plus de 17%, exposent l'infériorité quantitative des rendements. Nous pouvons citer le compte-rendu d'une productrice de Kala Kala exposant que *"les rendements sont en deçà des rendements des autres producteurs conventionnels et la différence entre la rémunération finale des producteurs conventionnels et bio est de moins en moins élevée, ce qui désincite les producteurs à produire bio"*. Ces dires peuvent également faire écho à la problématique relative à l'achat des récoltes biologiques au même prix que les récoltes conventionnelles pour 4 sur 28 producteurs biologiques, soit un peu plus de 14%. Ce frein était également mentionné dans les mêmes proportions par les producteurs conventionnels.

De surcroît, certains producteurs biologiques mentionnent différents manquements concernant l'agriculture biologique, que ce soit au niveau du soutien financier, avec 4 producteurs sur 28, ou du manque de diffusion relatif aux connaissances et formations pour 3 producteurs sur 28. Les producteurs biologiques exposent en effet le besoin d'un soutien financier afin de compenser la diminution des rendements et l'augmentation de certaines dépenses. Par exemple, un producteur de Tomé Dzigbé (préfecture de Kloto) mentionne que *"pour encourager aujourd'hui la production bio, il*

faut financer les producteurs pour pouvoir surmonter les dépenses dues à l'emploi de la main-d'œuvre". De plus, concernant le manque de connaissances et de formations, un producteur de Kala Kala (préfecture de Kloto) explique que "*il n'y a pas de formation ou champ école pour permettre aux producteurs d'apprendre l'efficacité des pesticides biologiques*".

En sus, les producteurs biologiques mentionnent les difficultés d'accès à la certification, dans les quasi mêmes proportions que les producteurs conventionnels. Par exemple, une productrice de Kala Kala (préfecture de Kloto) mentionne des "*blocages administratifs*" et expose que "*ce certificat s'avère compliqué à avoir*". Nous pouvons également ajouter les dires d'un producteur de Klonou (préfecture d'Agou) exposant que la certification "*est très coûteuse et n'est pas à la portée des producteurs*". Enfin, un producteur d'Azafi (préfecture Amou) mentionne une autre problématique, à savoir que "*la certification est très coûteuse et ne peut s'effectuer que si les producteurs se regroupent"*. Il est important de préciser que le prix de cette dernière est en partie à leur charge. Ces nombreux freins rendent l'adhésion à la certification biologique difficile pour les producteurs, engendrant une rémunération davantage dépendante des pays importateurs et des acheteurs non agréés intermédiaires, comme mentionné précédemment. Ainsi, pour 6 producteurs sur 28, soit environ 21%, le pouvoir de l'importateur quant à la validation des qualités biologiques de leur récolte apparaît comme une problématique. La certification permet aux producteurs d'imposer une qualité concernant la production biologique, tout en assurant sa traçabilité. Par exemple, un producteur de Klonou (préfecture d'Agou) expose que *"ce manque de certification donne le pouvoir décisionnaire à l'importateur, c'est lui qui décide si ou non le producteur peut toucher une prime, c'est injuste"*. Cette problématique était mentionnée dans les mêmes proportions par les agriculteurs conventionnels. Nous pouvons également mentionner la concurrence entre les structures d'exportation, exposée par 1 producteur sur 28, diminuant le prix d'achat des récoltes de ce dernier. A cela s'ajoutent les dires d'un autre producteur, exposant que c'est l'acheteur qui détient le certificat biologique, renforçant son pouvoir décisionnaire au niveau du prix d'achat des récoltes des producteurs. Une productrice de Kala Kala (préfecture de Kloto) explique en effet que *"c'est l'acheteur de cacao bio qui a le certificat d'export, c'est donc lui qui choisit le prix d'achat, le producteur n'a pas tellement de pouvoir dans la fixation du prix*." Ces différents freins fragilisent considérablement le poids du producteur dans la fixation du prix d'achat de ses produits. Il faut toutefois nuancer ses résultats, peu mentionnés par les producteurs retenus.

Enfin, 4 producteurs biologiques sur 28 mentionnent les pressions provenant du changement climatique. Par exemple, un producteur biologique de Hihiatro (préfecture de Danyi) explique que "*il y a beaucoup plus d'attaques de ravageur. En effet, auparavant, les produits à tubercule n'avaient pas besoin de traitement pour survivre à la base, mais maintenant, les attaques étant beaucoup plus fréquentes, il est nécessaire de leur administrer certains traitements afin d'assurer leur pérennité"*.

Synthèse des résultats pour la partie 3.2.1 :

Pour cette synthèse, nous allons simplement mentionner les freins énoncés par les agriculteurs conventionnels non exposés par les agriculteurs biologiques et inversement. Ces freins concernent le manque de consensus entre producteurs, la promotion de l'agriculture intensive par l'Etat, le coût trop élevé des produits phytosanitaires organiques ainsi que l'absence de stabilité au niveau des rendements causée par la non utilisation d'intrants chimiques. Concernant les freins non exposés par les agriculteurs conventionnels mais mentionnés par les agriculteurs biologiques, ils concernent les défaillances des techniciens étatiques au niveau de l'appui, du conseil, ainsi que de la transmission d'information. Cet élément peut expliquer les différences de pondération de certains freins communs, par exemple au niveau du montant de la prime ou de son instabilité. A cela s'ajoute le fait que l'acheteur détient le certificat biologique, augmentant son pouvoir décisionnaire sur le prix d'achat. Le fait que certains freins aient été mentionnés par les deux types de producteur permet de renforcer leur prépondérance dans le cadre des obstacles à l'agriculture biologique.

Nous venons d'énumérer les freins perçus par les producteurs biologiques, nous allons maintenant identifier les avantages perçus par les producteurs biologiques.

3.2.2 La perception des avantages de la transition biologique pour les producteurs biologiques

Les entretiens effectués avec les producteurs biologiques ont permis de mettre en évidence plusieurs avantages issus de ce type de culture. Ces avantages sont exposés dans le tableau suivant :

Figure 7 : Tableau des avantages de la transition biologique pour les producteurs biologiques

LISTE DES AVANTAGES DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE POUR LES PRODUCTEURS BIOLOGIQUES	
Énoncé des avantages	**Effectif**
Préservation de la fertilité du sol	2
Valorisation de la variété locale	8
Réduction de l'apparition de nouveaux types d'adventice	1
Préservation de l'environnement	1
Préservation de la santé	8

Nous pouvons d'abord constater que les producteurs biologiques trouvent également un avantage certain au niveau de la préservation de la santé pour 8 agriculteurs sur 28, soit un peu plus de

28%. Par exemple, un producteur de Klebe-Azafi expose que *"les maladies d'aujourd'hui n'existait pas avant",* d'où la nécessité de préserver la santé à travers l'agriculture.

De plus, une partie des producteurs biologiques confirment que l'utilisation des variétés locales facilite le travail des producteurs, de part leur résistance accrue. Cet élément permet de réduire le travail des producteurs biologiques et de réduire le taux de mortalité des plants.

Aussi, la préservation de la fertilité des sols apparaît comme un avantage pour 2 sur 28 des producteurs biologiques. Par exemple, un producteur de Kpadape (préfecture de Kloto) expose que *"je n'utilise pas d'engrais ni de produit de synthèse car les produits de synthèse dégradent le sol en trois ans".* Ce même producteur mentionne également que *"les pesticides favorisent l'apparition de nouveaux types de mauvaises herbes, pouvant inciter les producteurs à utiliser des pesticides".* L'harmonie entre le producteur et l'environnement permise par l'agriculture biologique semble ainsi avoir des effets bénéfiques sur la qualité de la plantation du producteur ainsi que sa charge de travail.

Enfin, seul 1 producteur sur 28 mentionne la préservation de l'environnement comme avantage de l'agriculture biologique, il ne s'agit donc pas de la raison qui favoriserait la transition vers une production biologique.

Synthèse des résultats pour la partie 3.2.2 :

Que ce soit du côté des agriculteurs biologiques ou conventionnels, il apparaît que la préservation de l'environnement n'est pas au cœur des préoccupations. C'est en effet la santé qui semble peser dans les avantages de ce type d'agriculture. De plus, les bienfaits de l'utilisation des variétés locales sont encore mis en avant. Les bienfaits au niveau du sol sont quant à eux peu mentionnés.

Nous venons ainsi d'énoncer les différents freins et avantages perçus par les producteurs conventionnels et biologiques. Nous allons maintenant comparer ce travail de terrain avec le cadrage théorique réalisé en amont.

PARTIE IV : DISCUSSION

Dans cette partie, nous allons comparer les résultats énoncés dans la partie précédente avec les différents éléments mentionnés dans la partie concernant le cadrage théorique de notre travail. L'objectif est de constater si les résultats identifiés grâce à notre étude sont confirmés ou non avec les différents concepts et constats relatifs à l'état de l'art des enjeux de la filière biologique pour les cultures de rente café-cacao.

Tout d'abord, les problématiques relatives au remplacement progressif des variétés locales de café et de cacao mentionnées dans nos résultats sont confirmées par le rapport de la SRCC exposant explicitement le souhait de vulgariser ces variétés hybrides à l'échelle de toute la production, de part leur qualité au niveau des rendements accrus ainsi que leur résistantes aux ravageurs (Boutillier et al., 1985). Toutefois, nos résultats viennent remettre en question ces qualités, puisque même si la productivité à court terme est vérifiée dans nos résultats, la résistance de ces variétés hybrides est largement remise en question, et semble constituer un frein actuel majeur quant à la rentabilité des productions surtout au niveau des producteurs conventionnels. La vulnérabilité accrue des plantations est mentionnée dans l'article *Reconversion des cacaoyères du mode conventionnel au mode biologique, au Togo* (Tchambe Ate et al., 2007), exposant l'importance des problématiques relatives aux ravageurs sur ce type de plants. Les affirmations de cet article viennent alors confirmer nos résultats quant à la résistance des variétés locales face aux pressions des ravageurs.

De plus, concernant les motivations des producteurs relatives à l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse, notre cadrage théorique ainsi que nos résultats semblent concorder sur les mêmes éléments. En effet, les résultats exposent des éléments similaires à ceux mentionnés dans l'article *Qui sont les planteurs de cacao de Côte d'Ivoire ?* (Ruf et al., 2020). Ce dernier mentionne une utilisation accrue des herbicides causée par une raréfaction de la main-d'œuvre combinée à une augmentation des coûts relatifs à cette dernière. De plus, il expose un réel besoin d'enrayer la mortalité des plants causée par la pression des ravageurs engendrant une utilisation décrite comme "*incontournable*[118]" des pesticides. Les problématiques relatives à l'accessibilité de la main-d'œuvre sont également mentionnées dans l'article *Reconversion des cacaoyères du mode conventionnel au mode biologique, au Togo* (Tchambe Ate et al., 2007), appuyant de nouveau le poids de nos résultats. De plus, ce même article expose, comme nos résultats, les besoins accrus en main-d'œuvre concernant les productions biologiques, du fait de l'abandon du recours aux intrants chimiques. Les problématiques concernant l'accessibilité à la main-d'œuvre mises en lumière dans nos résultats sont donc largement confirmées par ces articles.

[118] Ruf, F., Salvan, M., & Kouamé, J. (2020). Qui sont les planteurs de cacao de Côte d'Ivoire ? In *Qui sont les planteurs de cacao de Côte d'Ivoire ?* (p. 1-111). Agence française de développement.

Par ailleurs, au niveau de la rentabilité financière des cultures biologiques, cet élément a uniquement été mentionné comme frein par les producteurs conventionnels. Les producteurs biologiques ont en effet exposé une diminution des rendements, mais pas directement de la rentabilité. Cela peut être confirmé par l'article *Reconversion des cacaoyères du mode conventionnel au mode biologique, au Togo* (Tchambe Ate et al., 2007), exposant que "*cette stratégie procure en général de meilleurs revenus pour les exploitants*[119]*"* de part la résistance accrue de ces cultures aux pressions climatiques ainsi que la réduction des dépenses liées à l'achat d'intrants chimiques. La rentabilité biologique s'intègre ainsi dans une rentabilité de long terme.

En sus, nos résultats mettent en lumière une problématique relative à l'absence de soutien financier. Cet élément peut être confirmé par l'article *CAFÉICULTURE AU TOGO* (Komlan, 2020) exposant la réduction des possibilités de financement des producteurs comme effet pervers de la libéralisation de la filière. Aussi, l'article *Analyse multi-niveaux des freins à l'adoption de la certification du cacao au Cameroun* (Nlend Nkott et al., 2019) mentionne l'arrêt des avances sur récoltes qui permettaient aux producteurs de soutenir les dépenses relatives à leur production. Cet article expose aussi la réticence des institutions financières à accorder des prêts de par le caractère incertain des revenus des producteurs, sensibles aux aléas climatiques, maladies etc. Ces deux articles confirment alors le fort besoin de financement des producteurs, aujourd'hui dans l'impasse, comme l'illustrent nos résultats.

De plus, nos résultats ont mis en lumière un frein relatif au pouvoir de l'importateur au niveau de la fixation des prix des produits issus de la filière café-cacao. Cet élément peut être confirmé par plusieurs articles. Tout d'abord, l'article *CAFÉICULTURE AU TOGO* (Komlan, 2020) confirme que la détermination du prix du café-cacao n'est pas effectué au niveau national mais bien par les variations des cours à l'étranger depuis la libéralisation de la filière. De plus, l'article *Analyse multi-niveaux des freins à l'adoption de la certification du cacao au Cameroun* (Nlend Nkott et al., 2019) expose que le pouvoir de négociation de la prime pour les coopératives certifiées est faible et reste majoritairement entre les mains des structures d'exportation. Ce pouvoir de négociation est d'autant plus accentué par l'exclusivité des contrats entre les coopératives et les structures exportatrices intermédiaires. Cet article mentionne en effet que c'est bien cette structure qui détient la certification, élément également mentionné par quelques producteurs biologiques dans nos résultats. Ces différents éléments mettent en lumière le fait que le producteur est "*preneur de prix*[120]" et expose une forme *"d'ingérence*[121]" au niveau de la fixation de la prime de la part des structures d'exportation.

---

[119] Koukou Tchamba, A., Bastide., Le Grusse, P. (2007). Reconversion des cacaoyères du mode conventionnel au mode biologique, au Togo. In : *Modélisation économique des exploitations agricoles : modélisation, simulation et aide à la décision avec le logiciel Olymp*e. Penot Eric (ed.), Deheuvels Olivier (ed.). Paris : L'Harmattan, 97-110. ISBN 978-2-296-02688-9.

[120] Nlend Nkott, A. L., Mathé, S., & Temple, L. (2019). Analyse multi-niveaux des freins à l'adoption de la certification du cacao au Cameroun. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, *370*, 81-99.

[121] *-Ibid*

Aussi, le pouvoir de l'importateur est visible au niveau des pratiques culturales imposées aux producteurs. Nous pouvons dans un premier temps mentionner l'article *Global Commodity Chains and African Export Agriculture* (Daviron et Gibbon, 2002), exposant la prépondérance de l'acheteur au niveau de la chaîne commerciale qui "*génèrent et distribuent les spécifications des produits*[122]*"*. Aussi, l'article *Analyse multi-niveaux des freins à l'adoption de la certification du cacao au Cameroun* (Nlend Nkott et al., 2019) expose le poids des structures intermédiaires dans le choix des pratiques culturales imposées, dans un souci de "*s'adapter aux nouvelles normes de compétitivité que fixe la régulation du marché international des produits de base*[123]*",* mettant en lumière le pouvoir décisionnaire de l'importateur à travers les nouvelles exigences des pays sur les pratiques culturales des producteurs. Nous pouvons également mentionner l'article *Analyse des dispositifs privés de conseil liés à la certification dans le secteur du cacao en Côte d'Ivoire* (Gboko et Faure, 2018) exposant que les multinationales ont un pouvoir sur *"la mise en œuvre des activités de conseil développées dans les dispositifs de conseil liés à la certification*[124]*"*. Enfin, l'article *Global Commodity Chains and African Export Agriculture* (Daviron et Gibbon, 2002) expose très clairement la domination de l'acheteur au niveau de la filière café-cacao en exposant la dégradation de "*l'influence des pays producteurs"* et met en lumière une tendance commerciale basée sur un *"marché d'acheteurs"*. Ainsi, le pouvoir de l'importateur, que ce soit au niveau du prix ou des pratiques culturales imposées, est largement mentionné dans notre cadrage théorique, permettant la validation de nos résultats.

Aussi, l'état de l'art fait mention des problématiques relatives au montant insuffisant de la prime ainsi que son instabilité, problématique largement mentionnée dans nos résultats. L'article *Analyse multi-niveaux des freins à l'adoption de la certification du cacao au Cameroun* (Nlend Nkott et al., 2019) décrit en effet que "*le seul avantage perçu par les producteurs certifiés est la prime, qu'ils ne jugent pas suffisamment incitative en comparaison des efforts fournis par le producteur*[125]*"*. Enfin, nous pouvons citer l'article *Certification du cacao, stratégie à hauts risques* (Ruf et al., 2013), qualifiant la prime biologique fournit aux producteurs de "*maigre*[126]" et mentionnant l'instabilité du paiement. Ces articles permettent alors d'appuyer nos résultats, et donc les problématiques relatives aux modalités de fonctionnement non incitatives de la prime biologique.

---

[122] Daviron, B., & Gibbon, P. (2002). Global Commodity Chains and African Export Agriculture. *Journal of Agrarian Change*, *2*(2), 137‑161

[123] Nlend Nkott, A. L., Mathé, S., & Temple, L. (2019). Analyse multi-niveaux des freins à l'adoption de la certification du cacao au Cameroun. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, *370*, 81‑99.

[124] Gboko, C., Faure, G. (2018). Analyse des dispositifs privés de conseil liés à la certification dans le secteur du cacao en Côte d'Ivoire. SFER, INRA, CIRAD. Nantes : SFER, 1-14. Journées de recherches en sciences sociales (JRSS)

[125] Nlend Nkott, A. L., Mathé, S., & Temple, L. (2019). Analyse multi-niveaux des freins à l'adoption de la certification du cacao au Cameroun. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, *370*, 81‑99.

[126] Ruf, F., N'Dao, Y., & Lemeilleur, S. (2013). Certification du cacao, stratégie à hauts risques. In Inter-reseaux, Développement rural.

Enfin, concernant les bénéfices environnementaux et sanitaires, certes peu mentionnés dans les avantages de nos résultats, *l'Étude sur les coûts, les avantages et les désavantages de la certification du cacao (phase I)* réalisée par la GBCC confirme nos résultats en mentionnant les bénéfices des BPA sur la santé ainsi que sur l'environnement, dont la préservation de la biodiversité au niveau du sol. Ce dernier élément a également été mentionné dans nos résultats et peut ainsi être confirmé.

Toutefois, les éléments relatifs aux bénéfices en terme de rentabilité à long terme des productions biologiques mentionnés dans l'article L'article *Reconversion des cacaoyères du mode conventionnel au mode biologique, au Togo* de Koukou Tchamba Ate, Bastide Philippe, Le Grusse Philippe (2007) n'ont pas été retrouvés dans nos résultats. Ce manque peut éventuellement résulter de l'absence d'informations, connaissances et formations relatives aux bénéfices de l'agriculture biologique mentionnée par plusieurs producteurs dans nos freins à la transition biologique. Nos résultats exposent en effet un frein lié à la diminution des rendements concernant ce type d'agriculture. Cet élément est vérifié par l'article *Reconversion des cacaoyères du mode conventionnel au mode biologique, au Togo* (Tchamba et al., 2007), exposant une augmentation des pertes de récolte plus ou moins importante du fait de l'abandon des intrants chimiques. Cet élément permet de confirmer nos résultats quant aux freins relatifs à la baisse des rendements, pour les producteurs biologiques comme conventionnels. Ce même article mentionne que les pertes s'appliquent sur le court terme et la rentabilité est davantage visible sur le long terme concernant l'agriculture biologique. Il serait ainsi intéressant de réaliser de nouveaux des entretiens avec les producteurs retenus au niveau de nos résultats à posteriori afin d'analyser si oui ou non leur réponse ont évolué.

En guise d'ouverture pour notre discussion, nous pouvons mentionner les différentes recommandations énoncées par certains producteurs, relatives à la palliation aux problématiques concernant la transition vers l'agriculture biologique. Dans un premier temps, certaines recommandations se retrouvent dans les discours des producteurs conventionnels ainsi que dans ceux des producteurs biologiques. Ainsi, favoriser l'accès à des financements afin de soutenir la transition biologique est mentionné. A cela s'ajoute la promotion de la diffusion de ce type d'agriculture afin de partager les bénéfices et rompre avec certains idéaux tels que la vision "dépassés" de cette agriculture. Enfin, le souhait de faciliter l'accès à la certification est mentionné à travers l'allègement des démarches administratives ainsi que le prix.

Certaines recommandations sont uniquement mentionnées par les agriculteurs conventionnels. En effet, le consensus à travers l'impulsion collective semble peser dans l'esprit de ce type d'agriculteur, accordant une grande importance à la transition biologique de manière collective entre producteurs, afin d'éviter tout découragement par sentiment d'isolement. De plus, la facilitation de l'accès aux produits organiques sur le marché local est également énoncée. Enfin, les producteurs

conventionnels souhaitent avoir des garanties quant à la rentabilité de leur culture en cas de transition vers l'agriculture biologique.

Concernant les agriculteurs biologiques, une recommandation supplémentaire est mentionnée. Certains souhaitent en effet la valorisation des produits biologiques afin de les distinguer des produits conventionnels. L'attention portée aux cultures biologiques étant plus importante, les producteurs souhaitent une distinction explicite des qualités de leur produit au niveau du marché.

Enfin, pour terminer notre discussion, nous allons aborder les différents biais de nos résultats. Nous avons en effet tenté d'étudier les avantages perçus par les producteurs biologiques et les producteurs conventionnels. Nous pouvons constater que pour les tableaux des avantages (figure 5 et 7), le total des effectifs n'atteint pas le total des producteurs retenus pour l'étude. Cela s'explique par le fait que tous les producteurs retenus ont bien mentionné des freins concernant l'agriculture biologique, mais pas forcément des avantages. Sur les 56 producteurs retenus, 37 n'ont pas mentionné d'avantage. Ainsi, seuls 8 producteurs conventionnels et 11 producteurs biologiques ont mentionné des avantages à ce type d'agriculture. Les éléments mentionnés permettent toutefois d'identifier les perceptions positives de certains agriculteurs concernant l'agriculture biologique.

CONCLUSION

A travers ce mémoire, nous avons pu analyser les différents enjeux de la filière biologique au niveau des cultures de rente café-cacao de la Région Ouest des Plateaux au Togo. Nous avons pu ainsi identifier différents freins et avantages perçus par les producteurs togolais concernant l'agriculture biologique.

Que ce soit pour les producteurs conventionnels ou biologiques, les freins énoncés sont nombreux et mettent en lumière les difficultés auxquelles ces derniers sont confrontés dans le cadre de l'application des bonnes pratiques relatives à l'agriculture biologique. Le cadrage théorique permet de mettre en lumière la place des pays du Nord dans l'organisation de la filière biologique au Togo. Que ce soit au niveau de l'origine de la certification, provenant des pays du Nord, du prix des denrées basé sur le cours de Londres, de la composition de la demande émanant de l'extérieur, des pratiques exigées dans le cadre de la certification ou encore du pouvoir décisionnaire de l'importateur pour les producteurs non certifiés, la place des pays du Nord apparaît comme dominante au sein de cette filière. Idem au niveau des acteurs intermédiaires, le pouvoir décisionnaire de ces derniers se ressent dans la fixation du montant de la prime ainsi que dans les délais de versement. Ces problématiques sont combinées à des moyens de pression à travers le financement des producteurs via les exportateurs ainsi que l'exclusivité des contrats entre ces derniers, accentués par la détention de la certification par l'acheteur. Les producteurs se retrouvent dans l'impasse, appauvris par ce fonctionnement inéquitable. Certains articles de notre cadrage théorique exposent clairement l'ingérence des pays importateurs dans les pratiques mises en place au niveau local. La filière biologique café-cacao togolaise s'intègre ainsi dans une économie mondialisée source de domination sur les pays des Sud (Frémeaux, 2008). De plus, le cadrage théorique de notre travail a permis de démontrer que les différents freins énoncés se retrouvent dans bon nombre de pays de l'Afrique de l'Ouest. Le fonctionnement de la filière café-cacao s'applique donc à d'autres filières et renforce l'idée de domination des pays du Nord sur les pays producteurs de denrées tropicales.

Concernant les avantages, les producteurs togolais semblent avoir conscience des bénéfices de l'agriculture biologique, que ce soit au niveau de la santé ou de l'environnement, la notion de durabilité apparaît comme pertinente dans leur perception. Toutefois, les bénéfices de ce type d'agriculture mériteraient une diffusion plus importante et une place prioritaire au niveau des recommandations étatiques. Ainsi, les recommandations et besoins émanant des producteurs quant à la transition vers l'agriculture biologique pourraient être appuyés par l'Etat, que ce soit au niveau financier ou technique. Comme mentionné dans l'introduction, la promotion de l'agriculture biologique s'avère une priorité au vu du contexte environnemental africain, fortement touché par le changement climatique.

En guise d'ouverture, nous pouvons aborder la question du commerce équitable. Ce concept se définit comme "*un partenariat commercial, fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial. Il contribue au développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés, tout particulièrement au Sud de la planète*[127]". Ainsi le commerce équitable apparaît comme vecteur d'externalités positives au niveau de l'équité dans la rémunération du producteur. De plus, il favorise la création d'unités de transformation sources d'apport de valeurs ajoutées aux produits, fortement défaillantes au Togo. Ce concept pourrait ainsi pallier aux manquements de la certification biologique.

Se pose toutefois la question de savoir si un commerce intégré dans une économie mondialisée guidée par des principes capitalistes peut réellement être équitable pour les Hommes et durable pour la planète.

[127] Pouchain, D. (2016). Commerce équitable. In N. Postel & R. Sobel (Éds.), *Dictionnaire critique de la RSE* (p. 52‑56). Presses universitaires du Septentrion

ANNEXES

Annexe 1 : grille d'entretien utilisée dans le cadre du travail de terrain au Togo

GRILLE INDIVIDUELLE

Objectif du projet : Accompagner la mise en œuvre de dispositifs de formation de formateurs en agroécologie reposant sur la mobilisation de savoirs endogènes. Terrain d'étude : Togo

PARTIE 0 : Présentation de l'enquêté

Nom……

Prénom……...

Age……..

Genre……..

Contact……

Autochtone ……Allochtone……..

Ethnie……..

Localisation…….

Niveau d'éducation……

Taille du ménage…….

Depuis combien d'années êtes-vous producteur ?

Êtes-vous formés sur les pratiques agro écologiques ? Oui ▢ Non ▢

Si oui, depuis combien d'années avez-vous suivi la formation ?

Appliquez-vous les acquis de cette formation ? Oui ▢ Non ▢

Tableau 0-a

Producteur	Préfecture	Village	Quartier	Superficie	Âge de la plantation

Partie 1 : L'itinéraire technique et les savoirs mobilisés

- **Types d'exploitation :**

1. Individuel ▢ Collective ▢ Familiale + métayers ▢

2. Si familiale, nombres d'actifs dans l'exploitation ?

3. Quelles mains d'œuvre utilisez-vous dans votre exploitation ?

4. Combien d'exploitation possédez-vous ? Vos exploitations couvrent-elles plusieurs localités ou une zone unique ?

5. Quelles activités pratiquez-vous au sein de votre exploitation ?

6. Quelle est votre activité principale ?

7. Pouvez-vous nous décrire l'itinéraire technique de votre activité principale :

➢ **ITINÉRAIRE TECHNIQUE** (***inclut les savoirs endogènes mobilisés par le producteur***)

- **Fonctionnement du ou des système(s) de production :**

Culture pure ▢ Association ▢ Agropastorale ▢ Agroforesterie ▢ Rotation culturale ▢ Jachère ▢

↳ En cas de monoculture → question sur la redistribution du revenu (pour subvenir aux besoins de la familles)

↳ En cas d'association culturale → demander les détails et les raisons pour lesquels il associe plusieurs cultures.

- **SEMENCES** :

- Quels types de semences utilisez-vous ? (local, exotique ..)

- Comment appelez-vous ces semences ? (langue locale)

- Quelle est la signification de ce nom ?

- Pourquoi avoir choisi ce type de semence/de variété ?

- Comment vous approvisionnez-vous en semence ?

- Comment conservez-vous vos semences ?

- **PRODUCTION**

- Comment sélectionnez-vous le sol sur lequel vous réalisez votre production ?

↳ **Préparation du sol**

- Comment avez-vous préparé votre sol pour la première fois (description du labour + trouaison) ?

- Et les années suivantes ?

↳ **Le semis**

- Comment préparez-vous les semences avant le semis ?

- A quelle période semez-vous ? Pourquoi ?

- Comment semez-vous ? (semi direct, pépinière préparée individuellement ou collectivement)

- Pourquoi ce choix de méthode de semis ?

↳ **L'entretien**

- Comment entretenez-vous votre parcelle ? (les différentes opérations + date d'exécution)

- Pourquoi ce choix ?

- Quels types de ravageurs rencontrez-vous au sein de vos parcelles et quelles techniques de gestion des ravageurs utilisez-vous ? (lutte biologique, lutte chimique, lutte culturale/agronomiques)

- Quelle est la matière active ? Est-elle vulgarisée ?

- Pourquoi ce choix de produits ?

- Quel type de fertilisant utilisez-vous au sein de votre parcelle ? (synthèse ou biologique)

- A quelle période procédez-vous à la fertilisation de votre sol ? (fumure de fond ou d'appoint)

- Comment procédez-vous pour l'épandage ? (à la volée, poquet)

- Pourquoi ces choix ? (produit phyto + fertilisant)

- **RÉCOLTE**

- A quelle période effectuez-vous vos récoltes ? Pourquoi ce choix ?

- Comment procédez-vous ? Quelle méthode de récolte ?

- Quels sont les avantages de ces méthodes ?

- **<u>POST-RÉCOLTE</u>**

- Pouvez-vous nous décrire les activités post-récoltes relatives à votre exploitation ?

- Comment stockez-vous vos récoltes (magasin, autres…) et pour quelle raison choisissez-vous ce type de stockage ?

- Quels usages faites-vous des résidus de vos récoltes ? (cabosse de cacao, coke des cerises de café) ?

- **<u>COMMERCIALISATION</u>**

- Pouvez-vous détailler les types de produits que vous vendez, toutes exploitations confondues ?

- À quelle période commercialisez-vous vos produits ? Cette période correspond-t-elle à une période de pénurie ou d'abondance ?

- Pourquoi choisissez-vous de vendre à cette/ces période(s) ?

- Par quel canaux de distribution *(Fuprocat, au détail [localement ou à l'étranger])* vendez-vous vos produits (récolte + résidus de récolte) ?

- Pourquoi avoir choisi ces canaux de distribution (prix d'achat, facilité des transactions, stabilité du marché …) ?

- A quels prix vos produits (récolte + résidus récolte) sont-ils achetés (au kilo, au bol → *demander l'unité de mesure précise*) ?

- Utilisez-vous certains produits de vos exploitations pour d'autres types de consommation personnelle (médication, traitement des animaux, fertilisant…) ?

- A vos yeux, le métier de producteur permet-il de subvenir à vos besoins et ceux de votre famille ?

- **<u>AUTRES</u>**

↳ **<u>Elevage</u>**

Quelle est votre conduite d'élevage ?

- Alimentation :
- Gestion des maladies :
- Infrastructure (enclos, bâtiment…) :
- Valorisation des déchets de l'élevage :

- Pour vous, comment intégrer l'élevage dans une exploitation agroécologique ?

↳ **<u>Changement climatique</u>**

- Ressentez-vous les effets du changement climatique sur vos cultures ?

Problème de floraison ▢ Avortement ▢ Pourriture récolte ▢ ↗ Bioagresseur ▢

Perturbation au niveau de l'élevage* ▢ Autres ▢ :

(*) : mortalité, croissance, maladie, perturbation des cycles de reproduction

- Connaissez-vous les causes de ces problématiques ?

Pluie tardive ▢ Pluie précoce ▢ ↗ Température ▢ ↘ Température ▢ Assèchement sol ▢ Vents violents ▢ Perte fertilité sol ▢ Erosion hydrique ▢ Autres ▢ :

- Quelles sont vos stratégies d'adaptation au changement climatique ? (type de produits, techniques → **conventionnelle** ou **traditionnelle**)

↪ Gestion de l'eau :

↪ Gestion pourriture :

↪ Gestion fertilité sol :

↪ Gestion des cycles culturaux :

↪ Gestion de l'élevage :

8. Avez-vous abandonné ou au contraire adopté certaines cultures afin de vous adapter au changement climatique ?

9. En conclusion, quels sont les avantages/types de problème résolus par l'utilisation de ces pratiques endogènes au sein de votre itinéraire technique ?

10. De manière générale, quelles sont les ressources dont vous avez besoin afin de mobiliser ces savoirs au sein de votre exploitation ?

11. Dans quelle mesure le recours à ces savoirs modifie-t-il la manière de raisonner l'acte agricole?

12. Quel est le rôle des femmes dans la conservation et la diffusion des savoirs endogènes ?

- **FILIÈRE BIOLOGIQUE**

De manière générale, que pensez-vous de l'agriculture biologique ?

1. **a)** Si le producteur est dans le biologique : Pourquoi avez-vous fait le choix de l'agriculture biologique ?

b) Si le producteur est dans le conventionnel : La production biologique est souvent décrite comme plus rentable par les techniciens, pourquoi ne produisez-vous pas biologique ?

2. Que pensez-vous de la rémunération des productions biologiques ? (prime - prix d'achat)

3. Diriez-vous qu'il est rentable de produire biologique ?

4. Que faudrait-il pour inciter les producteurs à se tourner vers les productions biologiques ?

5. Quels seraient pour vous les avantages d'une certification biologique ?

6. Cette certification est-elle accessible (démarche + financièrement) ?

Partie 2 : Les échanges et interactions autour de ces savoirs :

- En **amont** pour acquérir les savoirs :

2.1 - Comment avez-vous eu connaissance de ces savoirs ? Comment avez-vous appris à les utiliser ?

2.2 - Avez-vous entendu parler de l'agroécologie : Oui ▢ Non ▢

2.3 - Si oui par quel canal : Ami ▢ Famille ▢ Structure ▢ Agrégateur ▢ Radio ▢ Autres ▢ :

2.4 - S'il s'agit d'une structure, précisez :

ICAT ▢ ITRA ▢ UTCC ▢ FUPROCAT ▢ GIZ ▢ INADES ▢

Autres à préciser :

2.5 - Echangez-vous avec d'autres producteurs autour de ces savoirs ?

2.6 - Comment échangez-vous autour de ces savoirs (formation, réunion technique, discussion…)

2.7 - Que proposez-vous pour que les pratiques agroécologiques soit utilisées à grande échelle ?

- En **<u>aval</u>** pour diffuser les savoirs :

2.8 - avec qui échangez-vous sur ces savoirs (notamment famille, ONG, institutions...) ?

2.9 - De manière générale, utilisez-vous un support particulier pour échanger sur ces savoirs (numérique, réseaux sociaux, livrables, fiche technique...) ?

2.10 - De manière générale, diriez-vous que vos échanges sont davantage formels ou informels ?

2.11 - Diriez-vous que vos échanges sont plutôt mutuels ou plutôt unilatéraux (dans un seul sens) ?

2.12 - Quels est le rôles des femmes dans la diffusion et la transmission des savoir endogène ?

<u>Partie 3 : Les freins potentiels à la mobilisation de ces savoirs endogènes</u>

3.1 - Avez-vous rencontré des freins relatifs à l'utilisation des savoirs (*apprentissage, socio-culturels, économiques, financiers, rendement, main d'œuvre, charge travail/temps, concurrence avec d'autres savoirs, découchés…*) ?

3.2 - Êtes-vous parvenus à surmonter ces freins ?

Si oui, comment ?

3.3 - Selon vous, de manière générale, à quels freins sont confrontés les producteurs ?

3.4 - Selon vous, que faudrait-il mettre en place afin de faciliter l'utilisation de ces savoirs ?

<u>Partie 4 : Les investissements & les financements</u> : matériels / immatériels dans le cadre de l'adoption de pratiques agricoles reposant sur le recours à des savoirs endogènes :

4.1 - Avez-vous dû réaliser des investissements dans le cadre de l'utilisation de ces savoirs ?
↳ **Si oui** (investissement matériels, immatériels…) :

4.2 - Vos investissements ont-ils été amortis à l'heure d'aujourd'hui ?

4.3 - Comment ont-ils été financés ? (autofinancement, financement externe, financement collectif…)

4.4 - Avez-vous rencontré des difficultés lors de votre recherche de financement ?

4.5 - Selon vous, quels sont les enjeux majeurs du financement de la transition agroécologique ?

4.6 - Les structures financières vous demandent-elles des garanties pour obtenir un prêt agricole ?

4.7 - Avez-vous reçu une formation ou une sensibilisation sur les crédits agricoles ?

4.8 - Connaissez-vous la procédure pour obtenir un prêt auprès d'une structure financière ?

4.9 - Est-ce que les crédits agricoles sont-ils accessibles ? Si oui, est-ce que les coûts sont élevés ?

↳ **De manière générale** :

4.10 - Connaissez-vous les différentes structures accompagnant financièrement la mise en place de ces savoirs ?

4.11 - Bénéficiez-vous de l'appui d'une structure d'encadrement ? Oui ▢ Non ▢

Si oui, précisez la structure et le type d'encadrement :

4.12 - Selon, quels sont les éléments qui devraient être financés en priorité au sein d'une exploitation ? Répondre par ordre de priorité → 1. …….. 2. ……. 3. …….. 4. ……

4.13 - Dans le cas où aucun financement n'est proposé, quelles sont vos options ? Répondre par ordre de préférence → 1. …….. 2. …… 3. ……. 4…….

Partie 5 : Ouverture

5.1 - Des projets futurs sont-ils prévus au niveau de votre exploitation ?

5.2 - Quels acteurs nous conseilleriez-vous de rencontrer ?

5.3 - Seriez-vous d'accord pour intervenir dans les futures formations ?

5.4 - Avez-vous des commentaires à faire, des remarques ?

Annexe 2 : Procédure générale de certification UTZ

Encadré 1. Procédure générale de certification UTZ

– Un nouveau membre s'inscrit en remplissant le formulaire d'inscription sur le site web UTZ Certified.
– UTZ fournit au nouveau membre la confirmation de l'inscription dans le GIP *(Good Inside Portal)*.
– Le membre choisit et contacte un OC (exportateurs ou auditeurs). Ils signent un contrat.
– L'OC fournit la dernière version de tous les documents pour la certification UTZ (Protocole de Certification) afin que le membre les lise et les comprenne.
– Le membre et l'OC conviennent de la date de l'audit.
– L'OC réalise l'audit annuel selon les exigences du Code de conduite UTZ.
– Si des non-conformités sont trouvées lors de l'audit, le membre met en œuvre une mesure corrective pour les résoudre.
– L'OC réalise un autre audit pour confirmer que les non-conformités ont été résolues.
– Si l'OC décide de ne pas certifier le membre, l'OC informe le membre et UTZ Certified de la décision.
– Si l'OC décide de certifier le membre, l'OC demande une licence pour le membre dans le GIP dans un délai de 5 jours ouvrés après la décision de certification.
– UTZ vérifie les informations envoyées par l'OC dans un délai de 5 jours ouvrables.
– Si UTZ estime que les informations dans la demande de licence sont incorrectes, incomplètes ou ne sont pas claires, une clarification par l'OC dans le rapport d'audit et/ou la demande de licence sont demandées.
– L'OC clarifie, corrige et/ou complète les informations dans la demande de licence, et la renvoie à UTZ dans un délai de 7 jours ouvrable.
– Si UTZ considère que les informations dans la demande de licence sont correctes et complètes, il active la licence dans le GIP.
– L'OC envoie le certificat au membre ; le certificat est valable un an.

Source : UTZ (2015).

BIBLIOGRAPHIE

Antheaume, B. (1992). Café et cacao au Togo : divergences et ressemblances. Deux terroirs revisités Thème 3 «Analyse micro-économique des agents intervenant dans le secteur agricole» Communication au séminaire "Action concertée politiques agricoles" CERDI, Clermont Ferrand Café et cacao au Togo : divergences et ressemblances : deux terroirs revisités (ird.fr)

Antheaume, B. (1981). DES HOMMES À LA RENCONTRE DES ARBRES (Le cacaoyer et les Akposso dans le Centre-Ouest du Togo). Des hommes à la rencontre des arbres : le cacaoyer et les Akposso dans le centre-ouest du Togo (ird.fr)

Antheaume, B. (2007). Le café au Togo. *Études rurales*, *180*, 155‑170. https://doi.org/10.4000/etudesrurales.8547

AVSF - LES ACTIONS INNOVANTES. (2020). *Un cacao paysan biologique et équitable au Togo Une coopérative de cacao biologique et équitable, levier du développement territorial, socio-économique et environnemental dans l'Akebou au Togo.* fiche_innovation_cacaobio_togo_avsf_2020.pdf

Bernard de Raymond, A., & Goulet, F. (2014). Introduction — Les transformations de l'agriculture intensive. Éléments pour une sociologie des grandes cultures. In *Sociologie des grandes cultures* (p. 5‑22). Éditions Quæ. https://doi.org/10.3917/quae.berna.2014.01.0005

BCEAO. (2014). *ETUDE MONOGRAPHIQUE SUR LA FILIÈRE CACAO DANS L'UEMOA* 4etude_monographique_sur_la_filiere_cacao_dans_l_uemoa.pdf (bceao.int)

COMMISSION EUROPÉENNE DIRECTION GÉNÉRALE DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL. (2008). *Lignes directrices relatives aux importations de produits*

biologiques dans l'Union européenne.

Daviron, B., & Gibbon, P. (2002). Global Commodity Chains and African Export Agriculture. *Journal of Agrarian Change*, *2*(2), 137‑161. https://doi.org/10.1111/1471-0366.00028

Djiwa, O., Pereki, H., & Guelly, K. A. (2021). Perceptions ethnoculturelles des services écosystémiques rendus par les agroforêts à base de cacaoyer au Togo. *BASE*, *3*, 208‑222. https://doi.org/10.25518/1780-4507.19153

Fenger, N., Bosselmann, A., Asare, R., & de Neergaard, A. (2016). The Impact of Certification on the Natural and Financial Capitals of Ghanaian Cocoa Farmers. *Agroecology and Sustainable Food Systems*, *41*. https://doi.org/10.1080/21683565.2016.1258606

Fonds vert pour le climat Togo. (2020). *PROGRAMME DE PRÉPARATION DU TOGO A L'ACCES AU FONDS VERT POUR LE CLIMAT - Projet de consolidation des acquis de préparation pour améliorer l'accès à la finance clima*t. 53-rapport-mission-consultation-note-conceptuelle-des-acteurs-cafe-cacao-plateaux.html (fonds-vert-togo.org)

Fonds vert pour le climat Togo. (2020). *Rapport technique de fin du Projet d'Appui au Secteur Agricole.* 50-rapport-technique-de-fin-de-projet-appui-au-secteur-agricole-adapte-aux-producteurs-de-cafe-et-de-cacao.html (fonds-vert-togo.org)

FRANCE - Les fondamentaux de l'agro-écologie | FAO. (s. d.). Consulté 8 septembre 2022, à l'adresse http://www.fao.org/agroecology/database/detail/en/c/893016/

GAFSP (2010). *PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE ET DE SÉCURITÉ*

ALIMENTAIRE, PNIASA, PLAN D'INVESTISSEMENT 2010-2015. Programme national d'investissement agricole (PNIA) (gafspfund.org)

GAFSP (2020). *PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE ET DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, PNIASAN, PLAN D'INVESTISSEMENT 2017-2026.* *PNIASAN-_apres-atelier-de-validation-_-11_01_2018.pdf (gouv.tg)*

GBCC (2012). *Étude sur les coûts, les avantages et les désavantages de la certification du cacao (phase I).*

Global business - consulting company. (2012). *Étude sur les coûts, les avantages et les désavantages de la certification du cacao (phase I*)

Gboko, C., Faure, G. (2018). Analyse des dispositifs privés de conseil liés à la certification dans le secteur du cacao en Côte d'Ivoire. SFER, INRA, CIRAD. Nantes : SFER, 1-14. Journées de recherches en sciences sociales (JRSS). Analyse des dispositifs privés de conseil liés à la certification dans le secteur du cacao en Côte d'Ivoire - Agritrop (cirad.fr)

Gumuchian, H., & Marois, C. (2018). Chapitre 6. Les méthodes d'échantillonnage et la détermination de la taille de l'échantillon. In *Initiation à la recherche en géographie : Aménagement, développement territorial, environnement* (p. 265-294). Presses de l'Université de Montréal. http://books.openedition.org/pum/14800

Institut Supérieur d'Agriculture de Lille. (2006). *L'AGRICULTURE DU TOGO* Microsoft Word - L'agriculture du Togo-Rapport crit.doc (free.fr)

J.L. Boutillier, J.L., Brossier, J., Funel, J .M. (1985). *CAFE -CACAO (S.R.C.C.) TOGO RÉACTUALISATION 1985 - REPUBLIQUE FRANCAISE MINISTERE DES RELATIONS*

EXTÉRIEURES COOPÉRATION ET DÉVELOPPEMENT. Café-cacao (S.R.C.C.) Togo : réactualisation 1985 (ird.fr)

Koukou Tchamba, A., Bastide., Le Grusse, P. (2007). Reconversion des cacaoyères du mode conventionnel au mode biologique, au Togo. In : *Modélisation économique des exploitations agricoles : modélisation, simulation et aide à la décision avec le logiciel Olympe*. Penot Eric (ed.), Deheuvels Olivier (ed.). Paris : L'Harmattan, 97-110. ISBN 978-2-296-02688-9. Reconversion des cacaoyères du mode conventionnel au mode biologique, au Togo - Agritrop (cirad.fr)

Komlan, W. (2020). *CAFEICULTURE AU TOGO*. (PDF) CAFEICULTURE AU TOGO (researchgate.net)

Lamouroux, M. Notice explicative n°34 - Carte pédologique du Togo Carte pédologique du Togo au 1/1.000.000 (ird.fr)

L'environnement en France. (2019). *Rapport de synthèse*

Lipchitz, A., & Pouch, T. (2008). Les mutations des marchés mondiaux du café et du cacao. *Géoéconomie*, *44*(1), 101‑124. https://doi.org/10.3917/geoec.044.0101

Loko, L., Dansi, A., Dansi, M., Vodouhe, R., & Sanni, A. (2013). INDIGENOUS KNOWLEDGE AND MANAGEMENT OF YAM (DIOSCOREA CAYENENSIS – DIOSCOREA ROTUNDATA COMPLEX) PESTS AND DISEASES IN NORTHERN BENIN. *International Journal of Applied Biology and Pharmaceutical Technology*, *4*. (PDF) INDIGENOUS KNOWLEDGE AND MANAGEMENT OF YAM (DIOSCOREA CAYENENSIS – DIOSCOREA ROTUNDATA COMPLEX) PESTS AND DISEASES IN NORTHERN BENIN (researchgate.net)

Mezouaghi, M., & El Aynaoui, K. (2018). L'Afrique sur la voie de l'industrialisation ?Économie politique et trajectoires historiques. Introduction thématique. *Afrique contemporaine*, *266*(2), 11‑27. https://doi.org/10.3917/afco.266.0011

Nlend Nkott, A. L., Mathé, S., & Temple, L. (2019). Analyse multi-niveaux des freins à l'adoption de la certification du cacao au Cameroun. *Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires*, *370*, 81‑99. https://doi.org/10.4000/economierurale.7282

Organisation internationale du Travail, Programme international pour l'abolition du travail des enfants. (2013). *Manuel du producteur relais sur les techniques d'accroissement de la productivité du cacao.*

Organisation météorologique mondiale. (2020). *Etat du climat en Afrique*

Pontier, G. CHAPITRE XIII UNE OPERATION DE DEVELOPPEMENT CAFÉ-CACAO AU TOGO : essai d'évaluation. Une opération de développement café-cacao au Togo : essai d'évaluation (ird.fr)

Pouchain, D. (2016). Commerce équitable. In N. Postel & R. Sobel (Éds.), *Dictionnaire critique de la RSE* (p. 52‑56). Presses universitaires du Septentrion. http://books.openedition.org/septentrion/6709

Roppa. *Ten Years After the Maputo Declaration on Agriculture and Food Security: An Assessment of Progress in West Africa CASE OF TOGO*. togo_rapport_final-kf.pdf (roppa-afrique.org)

Ruf, F., Salvan, M., & Kouamé, J. (2020). Qui sont les planteurs de cacao de Côte d'Ivoire ? In *Qui sont les planteurs de cacao de Côte d'Ivoire ?* (p. 1‑111). Agence française de développement. https://doi.org/10.3917/afd.thier.2020.01.0001

Ruf, F., N'Dao, Y., & Lemeilleur, S. (2013). Certification du cacao, stratégie à hauts risques. In Inter-reseaux, Développement rural. Recherche - Inter-réseaux (inter-reseaux.org)

Ruf, T. (1985). *La diversité des réponses paysannes au projet de rénovation de la caféière et de la cacaoyère togolaises*.

Schwartz, A. (1989). Révolution verte et autosuffisance alimentaire au Togo. Révolution verte et autosuffisance alimentaire au Togo (ird.fr)

Toepfer, S., Dougoud, J., Bateman, M., Wood, Anna. (2018). *Étude sur la protection des cultures dans les pays où le programme 'Centres d'innovations vertes pour le secteur agro-alimentaire' est actif. Rapport national pour le programme 'Centre d'Innovation Vertes' (ProCIV) au Togo* Country-report-Togo.pdf (cabi.org)

SITOGRAPHIE

Agriculture biologique : quelle règlementation ? (s. d.). Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Consulté 12 septembre 2022, à l'adresse https://agriculture.gouv.fr/agriculture-biologique-quelle-reglementation

bekonal1. (s. d.). L'agroécologie et le dialogue des savoirs [Billet]. *Bek(onal)-engov*. Consulté 5 septembre 2022, à l'adresse https://bekonal.hypotheses.org/571

BOFiP BOI-BA-BASE-20-20-20-30 - 03/07/2019. (s. d.). Consulté 7 septembre 2022, à l'adresse https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/4563-PGP.html/identifiant=BOI-BA-BASE-20-20-20-30-20190703

Cacao biologique et équitable au Togo - Projet - AVSF. (s. d.). Consulté 5 septembre 2022, à l'adresse https://www.avsf.org/fr/posts/2358/full/cacao-biologique-et-equitable-au-togo

Café-cacao : le Togo en guerre contre la commercialisation frauduleuse. (s. d.). Consulté 12 septembre 2022, à l'adresse https://afrique.latribune.fr/afrique-de-l-ouest/togo/2018-10-09/cafe-cacao-le-togo-en-guerre-contre-la-commercialisation-frauduleuse-793172.html

Culture de rente - 2 définitions - Encyclopédie.fr. (s. d.). Consulté 8 septembre 2022, à l'adresse https://www.encyclopedie.fr/definition/culture_de_rente

Cultures pérennes tropicales - Enjeux économiques et écologiques de la diversification - (EAN13 : 9782759220953) | Librairie Quae : des livres au coeur des sciences. (s. d.). Librairie Quae.

Consulté 5 septembre 2022, à l'adresse https://www.quae.com/produit/1142/9782759220953/cultures-perennes-tropicales

Des kiosques pour encourager la consommation du café togolais - Togo Breaking News. (s. d.). Consulté 12 septembre 2022, à l'adresse https://togobreakingnews.info/des-kiosques-pour-encourager-la-consommation-du-cafe-togolais/

« En Afrique, les paysans qui pratiquent l'agroécologie résistent mieux au changement climatique ». (2019, décembre 1). *Le Monde.fr*. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/12/01/en-afrique-les-paysans-qui-pratiquent-l-agroecologie-resistent-mieux-au-changement-climatique_6021261_3212.html

Enjeux de la filière café-cacao au Togo. (2020, décembre 30). *ADE.org/Solidarité*. https://www.avenirdelenvironnement.org/2020/12/30/enjeux-de-la-filiere-cafe-cacao-au-togo/

eyomewe.assimtoke. (2020, octobre 22). La nouvelle campagne de commercialisation du café cacao 2020-2021 a été lancée le mardi 20 octobre 2020 à Kpalimé. *Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural*. https://agriculture.gouv.tg/la-nouvelle-campagne-de-commercialisation-du-cafe-cacao-2020-2021-a-ete-lancee-le-mardi-20-octobre-2020-a-kpalime/

eyomewe.assimtoke. (2021a, janvier 29). Vision du Chef de l'Etat pour le quinquennat 2020-2025: faire de l'agriculture togolaise un secteur productif. *Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural*. https://agriculture.gouv.tg/vision-du-chef-de-letat-pour-le-quinquennat-2020-2025-faire-de-lagriculture-togolaise-un-secteur-productif/

eyomewe.assimtoke. (2021b, juin 2). Zoom sur Agroforesterie café et cacao, zone plateaux ouest avec ONG ADE (Avenir de l'Environnement). *Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural*. https://agriculture.gouv.tg/zoom-sur-agroforesterie-cafe-et-cacao-zone-plateaux-ouest-avec-ong-ade-avenir-de-lenvironnement/

eyomewe.assimtoke. (2022a, juin 24). Le Conseil d'Administration du Programme Alimentaire Mondial des Nations Unies (PAM) approuve le Plan Stratégique Pays 2022-2026 du PAM Togo élaboré en alignement avec la Feuille de route gouvernementale Togo 2025. *Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural*. https://agriculture.gouv.tg/le-conseil-dadministration-du-programme-alimentaire-mondial-des-nations-unies-pam-approuve-le-plan-strategique-pays-2022-2026-du-pam-togo-elabore-en-alignement-avec-la-feuille-de-route/

eyomewe.assimtoke. (2022b, juin 27). Les échos de la nouvelle campagne agricole 2022/2023 au TOGO. *Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural*. https://agriculture.gouv.tg/les-echos-de-la-nouvelle-campagne-agricole-2022-2023-au-togo/

eyomewe.assimtoke. (2021, février 22). PASA, 9 ans de contribution dans la relance de l'agriculture togolaise. *Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural*. https://agriculture.gouv.tg/pasa-9-ans-de-contribution-dans-la-relance-de-lagriculture-togolaise/

FERTITOGO - ITRA Togo. (s. d.). Consulté 5 septembre 2022, à l'adresse https://itra.tg/fertitogo/

Fiches de recommandations. (s. d.). Consulté 5 septembre 2022, à l'adresse https://fertitogo.tg/fiches-de-recommandations

First, T. (s. d.-a). *Exportations : le cacao monte, le café s'effondre*. Consulté 5 septembre 2022, à l'adresse https://www.togofirst.com/fr/agro/2110-6555-exportations-le-cacao-monte-le-cafe-s-effondre

First, T. (s. d.-b). *Togo : 80 000 tonnes d'intrants pour la campagne agricole 2021-2022*. Consulté 5 septembre 2022, à l'adresse https://www.togofirst.com/fr/agro/2501-7141-togo-80-000-tonnes-dintrants-pour-la-campagne-agricole-2021-2022

Gboko, C., & Faure, G. (2018). *Analyse des dispositifs privés de conseil liés à la certification dans le secteur du cacao en Côte d'Ivoire* [Conference_item]. https://agritrop.cirad.fr/591044/

Gestion intégrée de la fertilité des sols (GIFS). (s. d.). Guide de l'Agriculture intelligente face au climat. Consulté 5 septembre 2022, à l'adresse https://fr.csa.guide/csa/integrated-soil-fertility-management-isfm

L'agriculture biologique en bref. (s. d.). Consulté 5 septembre 2022, à l'adresse https://agriculture.ec.europa.eu/farming/organic-farming/organics-glance_fr

Le cacaoyer, Maisonneuve et Larose, 1990. (s. d.). Consulté 5 septembre 2022, à l'adresse http://www.nzdl.org/cgi-bin/library?e=q-00000-00---off-0unesco--00-0----0-10-0---0---0direct-10---4-----dtx--0-0l--11-en-50---20-about-cacao--00-0-1-00-0-0-11-1--0-0-&a=d&c=unesco&srp=0&srn=0&cl=search&d=HASH013aa35f5cd99dc5e11c1ae6

Le caféier, Maisonneuve et Larose, 1989. (s. d.). Consulté 5 septembre 2022, à l'adresse http://www.nzdl.org/cgi-bin/library?e=q-00000-00---off-0unesco--00-0----0-10-0---0---0direct-10---4-----dtx--0-0l--11-en-50---20-about-caf%e9--00-0-1-00-0-0-11-1--0-0-&a=d&c=unesco&srp=0&srn=0&cl=search&d=HASH3cbaebe987bc780364410a

Le Togo, 1er pays exportateur de la CEDEAO de produit bio dans l'UE bien présent au BIOFACH 2020 à Nuremberg. (2020, février 7). *VERT TOGO | Au coeur de l'information*. https://vert-togo.com/le-togo-1er-pays-exportateur-de-la-cedeao/

Le triangle du café-cacao. (s. d.). République Togolaise. Consulté 12 septembre 2022, à l'adresse https://www.republicoftogo.com/toutes-les-rubriques/politique/le-triangle-du-cafe-cacao

Les agriculteurs portent-ils atteinte à l'environnement ? (s. d.). Actu-Environnement. Consulté 5 septembre 2022, à l'adresse https://www.actu-environnement.com/ae/news/controverse-eau-sol-nitrate-ammoniac-agriculteurs-pollutions-atmospheriques-21555.php4

Live, T. E. (2021, février 21). Ministère de l'agriculture: une feuille de route rassurante pour la période 2020-2025. *Togo en live*. https://togoenlive.info/2021/02/21/ministere-de-lagriculture-une-feuille-de-route-rassurante-pour-la-periode-2020-2025/

PASA. (s. d.). *Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural*. Consulté 5 septembre 2022, à l'adresse https://agriculture.gouv.tg/projet/pasa/

Présentation de la région des Plateaux. (2020, juillet 22). *Togo Politique*. https://togopolitique.org/presentation-de-la-region-des-plateaux/

PRESENTATION DU TOGO. (2014, novembre 10). *ASDEDTOGO*. https://asdedtogo.wordpress.com/presentation-du-togo/

Présentation générale du Togo. (2020, janvier 13). *Togo Politique*. https://togopolitique.org/presentation-generale-du-togo/

Promotion des agroforêts cacao en Afrique de l'Ouest et Centrale (AOC). (s. d.). Consulté 5 septembre 2022, à l'adresse https://www.fao.org/3/XII/0478-B5.htm

Recommandations sur les principales cultures selon l'état de la fertilité des sols, Prefecture de Danyi. Fiches de recommandations. (s. d.). Consulté 5 septembre 2022, à l'adresse https://fertitogo.tg/fiches-de-recommandations

RTG. (s. d.). *Agro : comment le PASA a boosté les cultures d'exportation au Togo*. Site officiel du Togo, République Togolaise. Consulté 5 septembre 2022, à l'adresse https://www.republiquetogolaise.com/agro/2402-5191-agro-comment-le-pasa-a-booste-les-cultures-d-exportation-au-togo

SARCLAGE : Définition de SARCLAGE. (s. d.). Consulté 12 septembre 2022, à l'adresse https://www.cnrtl.fr/definition/sarclage

Togo / De la nécessité de pratiquer une agroécologie pour une production alimentaire saine. (2018, avril 10). *VERT TOGO | Au coeur de l'information*. https://vert-togo.com/togo-de-la-necessite-de-pratiquer-une-agroecologie-pour-une-production-alimentaire-saine/

TOGO – Tove Banu : ancienne variété de cacao sous arbres fertilitaires – A TREE FOR YOU. (s. d.). Consulté 5 septembre 2022, à l'adresse https://www.atreeforyou.org/fr/togo-tove-banu/

Togo : À Agou Gadzagan, produire du cacao, c'est s'en nourrir. (2020, juillet 26). *VERT TOGO | Au coeur de l'information*. https://vert-togo.com/togo-a-agou-gadzagan-produire-du-cacao/

Togo : la filière café, cacao de Kloto nourrit plus de 50% de ses habitants. (2019, décembre 10). *Africa Top Success*. https://www.africatopsuccess.com/togo-la-filiere-cafe-cacao-de-kloto-nourrit-plus-de-50-de-ses-habitants/

Togo • Fiche pays • PopulationData.net. (s. d.). *PopulationData.net*. Consulté 12 septembre 2022, à l'adresse https://www.populationdata.net/pays/togo/

Une mondialisation ancienne. (2008, décembre 1). Alternatives Economiques. https://www.alternatives-economiques.fr/une-mondialisation-ancienne/00037940

User, S. (s. d.). *Panorama de l'agriculture au Togo : aujourd'hui et demain…*. Consulté 5 septembre 2022, à l'adresse https://www.togofirst.com/fr/panorama-agriculture/1301-4703-panorama-de-l-agriculture-au-togo-aujourd-hui-et-demain

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS **2**

SOMMAIRE **3**

RÉSUMÉ **4**

INTRODUCTION & CONTEXTE **5**

PARTIE I : CADRAGE THÉORIQUE **11**

1.1 Historique : une filière caractérisée par une faible productivité 11

1.2 Évolution : la filière café-cacao post libéralisation 14

1.3 La modernisation des pratiques agricoles : l'introduction des intrants chimiques 15

1.4 La filière café cacao : une production axée sur "l'acheteur" 18

1.5 La certification biologique : des modalités d'application confrontées aux réalités des producteurs 19

1.6 La filière café-cacao biologique : un choix de long terme vecteur d'externalités positives 22

PARTIE II : MÉTHODOLOGIE **26**

2.1. - Caractéristique de la zone d'étude 26

2.2 - Caractéristique de l'enquête 27

PARTIE III : RÉSULTATS **30**

3.1. La perception des freins et avantages relatifs à la transition vers l'agriculture biologique pour les producteurs conventionnels. 31

3.1.1 - Les freins à la transition biologique pour les producteurs conventionnels 31

3.1.2 La perception des avantages de la transition biologique pour les producteurs conventionnels 38

3.2. La perception des freins et avantages relatifs à la pérennité des cultures biologiques pour les producteurs biologiques 40

3.2.1 - Les freins à la pérennité des cultures biologiques pour les producteurs biologiques 40

3.2.2 La perception des avantages de la transition biologique pour les producteurs biologiques 44

PARTIE IV : DISCUSSION **46**

CONCLUSION **51**

ANNEXES **53**

BIBLIOGRAPHIE **62**

SITOGRAPHIE **68**